

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2014



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 25 mars 2014

*Présentation de l'exécution du budget 2013
et du budget prévisionnel pour 2014, du CESE*

Concertation entre parties prenantes et développement économique

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
Visite de Mme Aung San Suu Kyi	5
Gala de l'UNITAID.....	5
Évènementiel	5
Transmission des projets d'avis avant examen en séance plénière.....	6
Saisines	6
Études	7
Conseil national du développement et de la solidarité internationale	7
Bilan d'expérimentations.....	7
Rapport annuel sur l'état de la France en 2014	8
Visio-conférence	8
PRÉSENTATION DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2013 ET DU BUDGET PRÉVISIONNEL POUR 2014	11
CONCERTATION ENTRE PARTIES PRENANTES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	20
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	21
DISCUSSION GÉNÉRALE.....	27
Artisanat - Mme Amoros.....	27
CFTC - Mme Courtoux	28
UNSA - M. Bérille	29
CGT - Mme Dumas	30
Associations - M. Leclercq.....	32
CGT-FO - Mme Thomas	33
Entreprises - M. Lejeune	34
Personnalités qualifiées - M. Obadia	35
CFDT - M. Legrain.....	36
Coopération - Mme Rafaël	37
Professions libérales - M. Capdeville	39
CFE-CGC - M. Artero	40
Outre-mer - M. Lédée.....	41
Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet	42
UNAF - Mme Koné.....	43
DISCUSSION D'UN AMENDEMENT	45
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....	45

ANNEXES	47
Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis <i>Concertation entre parties prenantes et développement économique</i>	49
Annexe 2 : Suite donnée par la section des activités économiques à l'amendement déposé sur le projet d'avis <i>Concertation entre parties prenantes et développement économique</i>	51
Annexe 3 : <i>Concertation entre parties prenantes et développement économique</i> - Diaporama illustrant les propos de Mmes Hezard et Fargevieille, rapporteurs.....	53
Annexe 4 : <i>exécution du budget 2013 du CESE</i> , diaporama illustrant les propos de Mme Boutaric et M. Le Clézio, questeurs.	60
Annexe 5 : <i>budget prévisionnel du CESE pour 2014</i> , diaporama illustrant les propos de Mme Boutaric et M. Le Clézio, questeurs.	74

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

COMMUNICATIONS***Visite de Mme Aung San Suu Kyi***

M. le Président. Mes chers collègues, lors de la réunion du Bureau du 11 mars 2014, j'ai informé les membres de la visite de Mme Aung San Suu Kyi, secrétaire générale de la ligue nationale pour la diplomatie de Birmanie, qui viendra au Conseil économique, social et environnemental le 16 avril 2014.

M'accompagneront lors de cette rencontre, Mme Édith Arnoult-Brill, M. Michel Coquillion, Mme Christine Dupuis et M. Patrick Lenancker. Parmi vous, si certains souhaitent participer à l'événement, qu'ils veulent bien le faire savoir auprès de la Secrétaire générale ou de mon cabinet.

Chacun a conscience du symbole que Mme Aung San Suu Kyi représente concernant la résistance à la junte militaire. Le ministère des Affaires étrangères a engagé un travail de longue date pour la préparer aux réformes constitutionnelles qu'elle souhaite promouvoir afin de consolider la démocratie de son pays. Je rappelle qu'en Birmanie, la notion même de dialogue social n'existe pas ou peu.

Gala de l'UNITAID

M. le Président. J'ai également invité, ce jour, les membres du Bureau à participer au gala caritatif de l'UNITAID, qui se déroulera le 1^{er} avril prochain en présence de M. Bill Gates. Seront présents à mes côtés Mme Arnoult-Brill, M. Coquillion, Mme Vion et M. Dulin, membres du Bureau, ainsi que notre Secrétaire générale. Si vous manifestez un quelconque intérêt, je regarderai s'il est possible de vous répondre favorablement.

Évènementiel

M. le Président. Le Bureau du 11 mars dernier a validé les propositions de partenariat formulées par le comité de suivi de projets.

Nous accueillerons au Conseil économique, social et environnemental le colloque « *Génération quoi* » organisé en avril prochain, afin de restituer les résultats d'une enquête et de confronter les analyses qui en découlent avec les

travaux du Conseil économique, social et environnemental, notamment par rapport aux positions des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Puis, nous aurons un colloque pour le plan national français de promotion de la RSE, conduit en partenariat avec le CGSP et la plateforme RSE, dont le secrétaire est M. Michel Doucin, notre conseiller diplomatique.

Ce colloque est programmé le 17 novembre 2014, après que la plateforme - qui a déjà commencé ses travaux sur trois sujets thématiques - ait présenté ses recommandations en juin 2014. Le Conseil économique, social et environnemental sera ainsi associé à l'élaboration d'un plan national pour la RSE, sans préjuger d'éventuels travaux que notre assemblée pourrait engager. À cet effet, un comité de pilotage mixte CESE/CGSP sera constitué.

Transmission des projets d'avis avant examen en séance plénière

M. le Président. Le Bureau a validé la transmission pour examen en plénière des deux projets d'avis sur :

- *Concertation entre parties prenantes et développement économique* examiné ce jour, étant précisé que le mardi 11 mars 2014, le Bureau avait accepté le changement de titre pour ce projet d'avis intitulé antérieurement : *Comment prendre en compte les attentes de toutes les parties prenantes pour implanter des activités ou des projets ?*
- celui relatif au *Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement* qui sera examiné en séance plénière, demain, en présence de la ministre, Mme Michèle Delaunay.

Saisines

M. le Président. Sur proposition de la section des activités économiques, le Bureau a décidé de confier deux saisines à cette même section.

La première sur *Le stockage de l'électricité, une dimension incontournable de la transition énergétique*, pour une présentation en assemblée plénière à la fin du premier semestre 2015. Le Bureau a salué l'importance de ce sujet et invite le président de la section à se rapprocher de la section de l'environnement. Que les choses soient claires, c'est la section des activités économiques qui est « maître du jeu » ; mais, compte tenu des travaux engagés par la section de l'environnement, il n'est pas inintéressant d'avoir un échange entre ces deux sections.

La seconde saisine est intitulée : *Innovations technologiques et performance industrielle globale : l'exemple de l'impression 3D*, pour une présentation en assemblée plénière à la fin du premier trimestre 2015.

Au cours du Bureau, s'est ouvert un débat sur l'extension possible de cette saisine. Après explications, nous confortons le choix qui est le vôtre de ramener cela à l'impression 3 D.

Études

M. le Président. Le 11 mars dernier, le Bureau avait sursis à statuer sur l'adoption de l'étude intitulée *Évaluation économique de l'apport des politiques « diversité » à la compétitivité de l'entreprise* ainsi que sur la demande de changement de ce titre.

Saisi à nouveau par M. le président de la section des activités économiques, le Bureau a décidé de renvoyer l'étude devant la section en vue d'un nouvel examen devant mieux prendre en compte les observations des différents groupes et écarter toute forme de préconisations ou de recommandations. En effet, une étude doit être exempte de recommandations, sinon, c'est un avis ; or, l'éventuelle transformation d'une étude en projet d'avis engendre une procédure différente.

Le Bureau demande également à la section d'être attentive à lever toute ambiguïté qui semble avoir émergé de cette étude. Nous invitons donc aussi les groupes à être attentifs, à donner mandat aux représentants au sein de la section, pour éviter qu'il puisse y avoir divergence entre la position d'un membre et celle d'un groupe. Il faut que l'appropriation soit la plus large possible sur ce sujet - la diversité - dont chacun convient qu'il est important, mais sensible.

Conseil national du développement et de la solidarité internationale

M. le Président. Le Bureau de ce jour s'est prononcé sur la représentation du Conseil économique, social et environnemental au Conseil national du développement et de la solidarité internationale. Nous avons reçu quatre candidatures. Le Bureau propose un homme et une femme, étant précisé qu'en fonction de l'équilibre de parité un seul sera *in fine* désigné par les pouvoirs publics.

Sont proposés Mme Evelyne Pichenot du groupe de la CFDT et M. Francis Charhon, du groupe des associations.

Bilan d'expérimentations

M. le Président. Lors du Bureau du 11 mars, Mme Anne-Marie Ducroux, présidente de la section de l'environnement, a présenté son évaluation des « modalités de dialogue avec les citoyens », expérimentée dans le cadre de la saisine gouvernementale sur l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le Bureau a pris connaissance d'un bilan jugé très positif.

En conséquence, des initiatives analogues sont désormais ouvertes à l'ensemble des sections et délégations qui le souhaiteraient, afin de favoriser l'information sur nos travaux consultatifs réalisés.

J'ai, d'ailleurs, le plaisir de vous informer de l'initiative prise par la section des affaires sociales et de la santé dans le cadre de sa saisine gouvernementale sur l'accompagnement des personnes handicapées et de leur inclusion dans la société. La section a souhaité, sous l'impulsion de la rapporteure, Mme Christel Prado, ouvrir une plateforme de recueil d'expériences afin de mieux appréhender la diversité des actions et des acteurs qui les mettent en œuvre et, surtout, de nourrir ses réflexions pour qu'elles reflètent le mieux possible les propositions novatrices et les actions déjà effectives sur le terrain.

À ce sujet, le prochain Bureau aura à analyser la demande de la rapporteure qui, compte tenu de la richesse des contributions apportées par la plateforme, souhaite que le projet d'avis soit examiné en assemblée plénière, non pas le mercredi 11 juin, mais un peu plus tard. C'est en cours de discussion.

Le Bureau a également pris connaissance de l'expérimentation sur le suivi des dotations de 7 000 € accordés par saisine. La consommation effective s'est élevée à 51 % des crédits accordés. Nous sommes très attentifs à faire en sorte que les rapporteurs puissent être informés de l'évolution de la consommation des crédits. Les questeurs et moi-même n'avons pas vocation à suivre la consommation des crédits, mais à veiller au respect du plafond tout en n'oubliant pas que, dans un certain nombre de cas, des dérogations peuvent être accordées lorsque c'est dans l'intérêt du sujet.

Ce bilan fera l'objet d'une concertation avec les présidents de section lors de leur prochaine réunion.

Rapport annuel sur l'état de la France en 2014

M. le Président. Concernant le *Rapport annuel sur l'état de la France en 2014*, le Bureau a pris connaissance de la note préparée par la section de l'économie et des finances. Il a réaffirmé sa position, à savoir qu'il appartenait à la section de conduire ce travail. Nous avons pris note du souhait de la section de recourir soit à des auditions, soit à des contributions extérieures. Nous attendons la décision de la section.

Visio-conférence

M. le Président. Je vous informe des progrès techniques réalisés au sein du CESE. En effet, la salle 301 est désormais opérationnelle pour la visio-conférence.

Le Bureau a rappelé que la réservation de cette salle sera effectuée pour les pour les réunions des formations de travail, les études, les auditions par le secrétariat de la direction des services consultatifs. Toute autre demande de réservation de la salle se fera par le secrétariat de la direction du patrimoine immobilier et de la logistique. Il est évident que la réservation se fera en priorité pour les avis, les rapports, les études mais aussi pour les groupes. Il pourra y avoir ensuite optimisation des locaux et donc d'autres réservations.

Si vous voulez participer à une expérimentation, la prochaine aura lieu le 27 mars 2014.

Mes chers collègues, comme vous le savez, vous allez entendre, aujourd'hui, la présentation de l'exécution du budget 2013 et le budget 2014, par les questeurs, tant sur le plan du fonctionnement que sur le plan de l'investissement.

Toutefois il ne vous a pas échappé que la semaine dernière nous avons été l'objet d'une tentative de déstabilisation médiatique.

Nous sommes habitués aux critiques extérieures qui sont intéressantes parce qu'elles nous « challengent », elles nous conduisent à être performants. Toute question peut être posée, voire même doit être posée, mais quand les critiques viennent de l'intérieur, ceci crée une souffrance supplémentaire. Je voudrais saluer celles et ceux, notamment les organisations syndicales, qui ont estimé qu'il nous appartenait de régler nos problèmes, d'avoir des débats internes pour améliorer encore, si besoin est, la qualité de cette maison et que nous n'avions pas besoin d'avoir des gens qui portent à l'extérieur des sujets qui méritent d'être traités en interne.

Cela étant, chaque crise est un élément qui peut avoir un apport positif. Nous sortons de cette crise plus affirmés et plus déterminés que jamais à défendre cette institution.

Si des chiffres ont pu être mis dans les médias, c'est le fruit de notre volonté de transparence. C'est le fruit de notre volonté d'exemplarité, d'établir avec les organisations syndicales, des règles, des principes pour qu'ils soient respectés, une équité pour que chacun se sente traité de façon identique.

Je me suis permis d'envoyer des argumentaires aux uns et aux autres car tout est transparent et opposable aux tiers. Je rappelle que le référentiel des ressources humaines a été accepté par quatre organisations syndicales sur six.

Pour ce qui est du procès qui a été fait d'une soi-disant censure par rapport à un rapport du cabinet *Technologia*, la démarche de rédaction d'un plan de prévention des risques psychosociaux a été validée en CHSCT le 29 mars 2013 avec, notamment, la mise en place d'un groupe projet, composé de représentants de trois syndicats, du médecin de la prévention, de la directrice des ressources humaines, à l'exception de la Secrétaire générale et du Président. Un cahier des charges a été élaboré et un cabinet a été choisi.

Trois étapes ont été adoptées ; la première est une cartographie et un questionnaire à l'ensemble du personnel, puis un diagnostic, des pistes d'action et enfin un plan d'action. Ce plan sera présenté dans un rapport final fin juin et aura vocation à être rendu public.

C'est dans le respect strict de la parole donnée aux organisations syndicales que la restitution de cette étape a été faite de façon orale et que j'ai reçu pendant trois heures ce cabinet mettant en avant des responsabilités collectives, les miennes - je n'ai pas pour habitude de fuir mes responsabilités.

Si certains de mes propos ont été mal interprétés, j'ai ici l'occasion de réaffirmer le crédit que je porte à cette institution et le combat que je mène pour cette institution. Elle est non seulement utile mais nécessaire à la démocratie au moment où les citoyens se détachent de la vie politique, il faut se rapprocher d'une institution comme la nôtre si nous nous approprions les questions qu'ils se posent et si nous avons la sagesse et la capacité de pouvoir les traiter.

Par ailleurs, nous voyons bien que notre société a besoin d'un lieu de dialogue et non pas de conflits sur des thèmes de temps long, sans négliger le temps court, et l'actualité (Rosanvallon, Attali, Hulot), tout cela montre à quel point notre institution est plus nécessaire que jamais. Elle se modernise. Les assemblées plénières sont visibles par streaming, la vidéo-conférence est désormais possible. L'important n'est pas tant le nombre des avis mais leur qualité et leur résonance.

Chacun a pu mesurer à quel point nous sommes une force de propositions de la société civile organisée qui, aujourd'hui, a des impacts dans les milieux politiques puisque 30 % se retrouvent dans les textes législatifs.

Jamais nos avis n'ont eu autant de retombées médiatiques. Nous avons eu plus de 2 000 retombées dans la presse, accueilli 300 journalistes. Nous développons des relations avec le gouvernement, avec le Parlement, avec les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, avec le Comité économique et social européen, mais aussi avec l'international au travers de l'UCESIF.

Ceci prouve notre utilité qui est confortée par les valeurs que nous préconisons, en particulier l'exemplarité.

Je voudrais réaffirmer dans cette crise mes remerciements et la confiance que je porte à votre participation, à votre adhésion. Dans cette maison l'adhésion à notre institution est un fait marquant tant au niveau du personnel qu'au niveau des conseillers et de celles et ceux qui croient à notre maison.

En cette fin de la mandature, nous devons renforcer encore la plus-value de notre Conseil économique, social et environnemental.

J'ai souhaité faire en sorte que nous manifestations chaque fois notre indépendance et que nous puissions aborder des sujets compliqués : transition énergétique, écoles, vieillissement, etc. Il faut que nous soyons fiers de ce qui a été réalisé. Le débat ayant été porté sur la place publique, je tiens à préciser que ce dialogue social n'a pas eu pour but d'accorder des privilèges supplémentaires au personnel mais de conforter les avantages qui étaient déjà acquis et qui maintenant sont connus, sont opposables et seront défendus ainsi que votre rémunération.

J'attends d'autres institutions qu'elles aient le même souci que nous de la transparence, de la clarification et de l'équité des règles. Nous n'avons aucune leçon à donner mais surtout aucune leçon à recevoir. Nous avons été la première assemblée constitutionnelle à présenter notre budget publiquement. Nous avons la capacité de pouvoir justifier l'utilisation de l'argent public. Nous avons participé à l'effort de redressement des finances publiques. J'estime que nous sommes exemplaires en la matière.

Il faut que chacun se sente fier du travail accompli. Il faut aussi que nous soyons responsables car notre pays doit et peut retrouver sa place dans le concert international. Comme le diraient les Présidents chinois ou américain, l'Europe a vocation à assagir la mondialisation.

Nous constatons que la population est déboussolée, qu'elle s'interroge sur le fait de savoir si les forces économiques ne vont pas déstabiliser le modèle social, voire même les protections environnementales. Notre responsabilité en matière économique, sociale et environnementale nous donne une place plus forte pour la stabilité d'une démocratie fragilisée par la montée des populisme et extrémisme. Cette crise a permis de clarifier les positions et les responsabilités. J'ai renouvelé ma confiance aux uns et aux autres.

Je rappelle qu'il y a eu beaucoup de souffrance, il est vrai. Il convient de repartir dans un sens nouveau, de mobilisation, de fierté car cette institution a su traverser une crise compliquée et est peut-être la première à avoir su affronter en face la réalité et pu augmenter son crédit dans une démocratie qui en a bien besoin.

M. Schilansky souhaite intervenir.

M. Schilansky, président de la section des activités économiques. Merci M. le Président. À propos de l'étude sur *Évaluation économique de l'apport des politiques « diversité » à la compétitivité de l'entreprise*, nous allons prendre en compte les observations du Bureau et y retravailler dans la section. Mais, aujourd'hui, le *process* des études ne fonctionne pas bien. On finit par consacrer plus d'énergie sur les études que sur les avis. J'ai une recommandation, pour la prochaine mandature : réfléchir à la façon de traiter ces études le plus efficacement possible afin d'éviter ces « aller-retour » entre les sections et le Bureau.

M. le Président. Merci Monsieur le président. D'ici la fin de la mandature, nous évaluerons ce qui a été positif et négatif par rapport au règlement intérieur et nous clarifierons la relation étude/avis.

PRÉSENTATION DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2013 ET DU BUDGET PRÉVISIONNEL POUR 2014

M. le Président. Je demande à M. Le Clézio et à Mme Boutaric, questeurs du Conseil économique, social et environnemental, de venir nous présenter l'exécution du budget 2013.

M. Le Clézio, questeur. Mes chers collègues, nous allons vous présenter l'exécution du budget 2013 avant d'en venir au budget prévisionnel pour 2014. Dans un premier temps, nous allons examiner le budget de fonctionnement, centré sur l'utilisation des dotations budgétaires (caisse de retraite et compte de valorisation). Rose Boutaric présentera l'investissement pour 2013 et 2014, qui s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de plus long terme (*cf. diaporamas publiés en annexe au présent compte rendu*).

Les faits marquants en 2013 :

- une stagnation des dépenses de personnel ;
- une aggravation du déficit de fonctionnement en trompe l'œil ;
- des investissements en hausse amorçant un programme ambitieux pour les cinq ans à venir ;
- une évolution pas trop défavorable du fonds de réserve des retraites. Nous avons maintenant besoin de la valorisation pour équilibrer les dépenses de fonctionnement de la caisse des retraites ou pour les investissements à venir.

Les recettes en 2013 s'élèvent à 40,7 M€, avec 38,4 M€ de dotations budgétaires et 2,3 M€ de recettes de valorisation. Cela correspond à 6 % de l'ensemble de nos recettes, ce qui n'est pas négligeable.

L'exécution budgétaire des dotations de l'État

Tout ce qui est en bleu correspond à des versements de rémunération. Plus de 80 % représentent la rémunération du personnel, des conseillers, des personnalités associées et les pensions des conseillers.

Ces dotations budgétaires s'inscrivent dans un contexte de rigueur : une diminution de 500 000 euros en 2013, dès la loi de finances ; une baisse du titre V d'un million d'euros et une augmentation du titre III de 500 000 euros ; une diminution nette de 500 000 euros avec une baisse, en mars 2013, de 200 000 euros au titre du plan emploi et une diminution en novembre de 100 000 euros pour participation à l'effort de l'État. Au total, 800 000 euros de moins que l'année précédente ce qui n'est pas rien à gérer.

Les dépenses pour 2013 sont de 38,9 M€. Nous présentons l'utilisation des dotations budgétaires, donc les dépenses de pensions sont égales aux recettes ; c'est-à-dire que les dépenses réelles sont beaucoup plus élevées que ces dépenses qui apparaissent ici. Il s'agit de l'équilibre avec les recettes de la dotation budgétaire.

La diapositive suivante montre que les dépenses dépassent les recettes, déficit dû, en grande partie, au titre III « fonctionnement ». Vous constatez un excédent sur les « conseillers » et sur le « personnel » ; les « retraites » sont par nature à zéro ; pour le « fonctionnement » un déficit de 1,4 M€ et sur « l'investissement », de 0,27 M€.

Les dépenses de personnels incluent les rémunérations liées à la valorisation, dont les heures supplémentaires pour 190 000 euros. Un excédent d'environ 500 000 euros apparaît malgré le GVT. C'est dû au retard pris dans les recrutements au cours de 2013. Toutes les procédures de recrutement étant désormais engagées, le budget des personnels devrait être totalement utilisé en 2014. Les dépenses sont identiques en 2013 et en 2012 du fait de ces recrutements qui ont pris du retard.

La dotation budgétaire n'augmente pas malgré le GVT. Ce dernier est financé avec les deniers propres du Conseil.

Sur les indemnités, la ligne budgétaire fait apparaître les conseillers et les personnalités associées.

Pour les personnalités associées, les recettes de dotation budgétaire ont été de 840 000 €, et les dépenses ont été de 460 000 €.

Pour les conseillers : 11,48 M€ et 11,25 millions de dépenses. C'est par nature un poste en excédent, parce que les lignes budgétaires sont évaluées en fonction d'une présence maximale des personnalités associées comme des conseillers.

Ainsi, l'excédent résulte de trois facteurs : les mesures prises concernant le présentisme ou l'absence de nomination d'un conseiller (228 363 €), et l'absentéisme des personnalités associées qui ont généré une économie de 380 000 €.

C'est compte tenu de cet excédent que le Conseil économique, social et environnemental a accepté de reverser 100 000 € au budget de l'État, dans le cadre du plan de réduction des dépenses publiques 2013 dont j'ai fait mention tout à l'heure.

On a, par ailleurs, une légère croissance des indemnités des conseillers et personnalités associées par rapport à 2012, du fait qu'en 2013 les personnalités associées ont été là pendant 12 mois, alors qu'en 2012 elles n'avaient été là que pendant 10 mois.

Pour le fonctionnement, vous avez deux colonnes de recettes et une colonne de dépenses. En effet, en 2013 on a trop réduit la ligne budgétaire fonctionnement au profit de la ligne investissement, à la suite d'une mauvaise évaluation de ce dernier poste. Le budget 2014, nous le verrons, revient sur cette décision. Si on compare, à base constante, 2014 et 2012, le déficit du titre III sur le fonctionnement se serait élevé à 910 000 €. On va le regarder en détail.

Sur la diapositive suivante apparaît la baisse, en 2013, de pratiquement un million d'euros, baisse réduite en 2014, corrigeant ainsi l'erreur dont je viens de vous parler. Cela dit, cela fait quand même au total une baisse nette de 500 000 € pour le budget de fonctionnement du Conseil : là encore ce n'est pas rien, cela représente pratiquement 10 % de la dotation.

Malgré tout, puisque nous avons 910 000 € de déficit et que nous avons une baisse des recettes de 500 000 €, cela veut dire qu'il reste 410 000 € à expliquer. Cela s'explique d'une part par les charges liées à la valorisation (470 000 € au lieu de 60 000 € en 2012). Ces charges comprennent notamment le coût de l'exposition Perret imputée sur le budget 2013 - environ 150 000 € - qui sont à mettre en regard des recettes brutes de valorisation (2,33 M€).

Cela s'explique aussi par la croissance des dépenses de déplacements, notamment par la prise en charge des déplacements des personnalités associées toute l'année (en 2012 ils ont été là 10 mois, contre 12 mois en 2013), et par l'augmentation des dépenses de formation du personnel de près de 100 000 €.

Sur le graphique suivant figurent les principales dépenses de fonctionnement, je vous laisse les découvrir.

Dans la catégorie «Autres» se trouvent les frais de communication, les frais de saisine - c'est-à-dire les 7000 € accordés par saisine - 70 000 € de relations internationales, et 70 000 € d'impôts et taxes.

Sur l'investissement, je vous laisse regarder les chiffres mais je ne vais pas les détailler, puisque Rose Boutaric en parlera tout à l'heure dans l'ensemble de sa présentation.

Un focus sur le financement des retraites.

Les retraites des membres du Conseil économique, social et environnemental sont financées d'abord par les cotisations des membres. C'est ce que l'on peut lire dans la presse quand on dit que les retraites sont financées à hauteur de 15 % : non, dans l'administration comme dans toutes les entreprises, les retraites sont financées par les cotisations des membres et les cotisations patronales. Le minimum, c'est quand même que l'on ajoute : les cotisations que verse le CESE pour cette caisse de retraite (2,85 M€) ; une subvention d'équilibre de l'État de 4,9 M€ ; une contribution de sauvegarde, qui est la contribution de 1 % que l'on a mise sur les pensions versées aux retraités ; et une ponction sur le fonds de réserve des retraites qui se monte à 1,52 M€.

Ici, le récapitulatif de l'ensemble des sommes et le détail de ce qui vient du budget (à la fois les cotisations patronales et la subvention de l'État), la contribution de sauvegarde, la cotisation des membres. On avait un besoin de financement des retraites qui s'élevait à 10,91 M€ ; ce qui veut dire, puisqu'on ne disposait que de 9,40 millions, qu'il fallait sortir 1,51 million du fonds de réserve. Ce que l'on a fait. Mais, dans le même temps ce fonds de réserve est alimenté par des recettes de valorisation à hauteur de 680 000 €. Si bien que le fonds de réserve a en réalité diminué de 830 000 €, la différence entre 1,51 que l'on a sorti du fonds de réserve et l'apport de la valorisation à 0,68.

Si vous vous souvenez, nous avons décidé de verser, chaque année, 500 000 € de recettes de valorisation au fonds de réserve des retraites. On en verse un peu plus, parce que quand nous avons fait notre réforme et que nous avons aligné les cotisations sur les taux de cotisations des fonctionnaires, l'État, lui, n'a pas suivi sur la cotisation patronale ; normalement, la cotisation patronale est égale au double de la cotisation des membres, mais l'État n'a pas augmenté. Comme il n'a pas augmenté, c'est le Conseil qui doit payer la différence sur ses propres ressources, c'est-à-dire sur le fonds de réserve, mais en fait sur la valorisation.

Au total, le fonds de réserve des retraites au 31 décembre 2013 s'élève à 10,8 M€, donc en diminution de 830 000 € à peu près.

Vous voyez sur la diapositive suivante, en rouge, ce qu'aurait été l'état du fonds de réserve de la caisse de retraite, sans la réforme et sans la valorisation, et ce qu'il est avec la valorisation et la réforme qui a été faite. C'est-à-dire que depuis trois ans nous sommes un peu au-dessus de 10 M€ en réserve.

Je passe à l'affectation des recettes de valorisation.

Pour 2013, les recettes brutes de valorisation se sont élevées à 2,33 M€. On en a affecté 560 000 € à la réduction du déficit budgétaire, 680 000 au fonds de réserve de la caisse de retraite, et on a reporté 1,09 million sur des dépenses qui auront lieu en 2014, pour financer les investissements. Là encore, c'est parce qu'on ne pouvait pas dépenser tout ce que l'on pouvait donner aux investissements en 2013, qu'on a constitué cette réserve qui sera dépensée en 2014.

Rose Boutaric va vous l'expliquer plus en détail.

Nous avons essayé de chiffrer quelles étaient les recettes nettes de valorisation, puisque nous avons des charges de personnel et de fonctionnement qui sont dédiées à la valorisation pour un montant de 670 000 €, qui incluent le coût de l'exposition Perret (150 000 euros). Vous retirez ces 150 000 €, cela fait à peu près 500 000 € de charges de personnel et de fonctionnement en année courante, donc à rapporter aux 2,33 millions de recettes brutes. Vous voyez sur le graphique suivant comment se décomposent les recettes de valorisation, avec cet appendice à droite qui est le report investissement sur l'année 2014 ; les chiffres sont les mêmes que ceux que je vous ai indiqués tout à l'heure.

J'en viens au budget prévisionnel pour 2014.

Concernant l'exécution budgétaire des dotations de l'État, le contexte est celui d'une diminution globale des dotations budgétaires en 2013 et 2014.

Je vous ai rappelé tout à l'heure le détail de la baisse de 800 000 € en 2013. Cette baisse a été pour une large partie pérennisée pour le budget 2014, c'est-à-dire que nous avons une baisse des dotations budgétaires de 500 000 € pour le titre III et un maintien de la baisse du budget d'investissement de 200 000 €.

En début d'année dernière, nous en étions à 500 000 € et nous avons terminé à moins 800 000 € ; donc, nous espérons ne pas suivre la même pente. C'est pour cela que nous avons écrit : « *Sans préjudice d'une éventuelle réduction budgétaire en cours d'exercice* », à l'abri de laquelle nous ne sommes jamais.

Pour ce qui est de la dotation budgétaire initiale, c'est à peu près le même tableau que pour l'exécution du budget 2013. Vous voyez l'écart entre 2013 et 2014. C'est assez simple à comprendre.

Sur le titre II des rémunérations, qui représente plus de 80 % de nos dépenses, il n'y a pas 1 € d'augmentation.

Le titre III est augmenté de 500 000 € et le titre V baisse de plus de 500 000 €, plus 200 000 €, comme je viens de vous le dire. Entre le titre III et le titre V, nous revenons donc sur l'erreur commise en 2013. Au total, nous avons donc une baisse de la dotation budgétaire initiale en 2014 de 200 000 € par rapport à la dotation budgétaire initiale 2013.

Il convient de mettre en exergue la levée de la réserve de précaution. En effet, nous avons été dispensés de l'application de la réserve de précaution, qui aurait pu atteindre un montant de 560 000 €, mais encore une fois, tout cela est sans préjudice d'une éventuelle ponction dans les mois à venir.

Regardons les prévisions 2014 et la comparaison des dépenses prévisionnelles à ce que nous accorde la loi de finances.

Concernant le personnel, un certain nombre de recrutements ont été lancés et sont pour partie déjà effectués. Nous avons l'ambition de consommer la totalité de la dotation concernant le personnel, c'est pourquoi le solde est à zéro.

Pour les conseillers, nous retenons l'hypothèse la plus prudente, c'est-à-dire que vous aurez un présentisme total, que les personnalités associées seront là à chaque réunion de section, donc que l'on dépensera toute la dotation. C'est peu vraisemblable. En général, ce poste-là est toujours un peu excédentaire.

Sur le fonctionnement, nous avons malgré tout une prévision budgétaire d'un déficit de 700 000 €.

Le graphique suivant présente les dépenses de fonctionnement. Les évolutions, par rapport à 2013, ne sont pas si importantes.

En revanche, il nous a semblé important de vous montrer - en particulier par rapport à ce qui a pu être dit ou écrit, notamment dans la presse - l'évolution constatée depuis 2008 et qui ne date donc pas de la dernière mandature. Vous voyez des baisses très importantes sur les postes « réceptions missions », et sur les crédits « voyages ».

La baisse est très importante en 2011. C'est là que l'on en a fini avec cette enveloppe dont pouvait disposer chaque conseiller et croyant qu'il pouvait l'utiliser à sa guise. Maintenant, nous ne remboursons plus que les déplacements du lieu de travail ou du domicile au Conseil, ce qui a représenté des économies importantes. En effet, le crédit « voyages » est désormais de 1,7 M€. Il était de 2,9 M€ en 2006, soit une économie de 1,3 M€.

C'est la principale explication de cette baisse, avec une réduction également sur les réceptions et les missions.

Sur la logistique, nous observons une augmentation de 2010 à 2013 en partie parce que cela intègre une utilisation plus importante du bâtiment, notamment pour la valorisation, avec des dépenses d'électricité et de chauffage qui ont été légèrement supérieures.

Sur quelques autres dépenses, téléphonie, affranchissements etc., nous avons une évolution plutôt favorable sur le long terme.

Sur le garage, c'est-à-dire les véhicules de fonction du Conseil, nous avons divisé ce poste par deux, notamment avec la diminution du nombre de véhicules et de leur cylindrée, et une nette baisse de la consommation des carburants grâce à des voitures plus récentes.

Quels sont pour 2014, les principaux choix pour les dépenses de fonctionnement :

- maintien de la dotation « missions, sténotypie et frais divers » des sections et délégations ; ce sont les 7 000 € dont vous disposez par saisine. On a maintenu 200 000 € malgré une sous-consommation en 2013 de pratiquement 50 % de ce montant. Il n'y a donc pas de restrictions particulières en la matière. Cela dépend des sections et

des saisines, mais vous avez pratiquement le double à disposition pour l'ensemble des travaux des sections ;

- diminution de la dotation « colloques » de 140 000 à 100 000 € ;
- diminution des dépenses de valorisation de 470 000 à 360 000 €. C'est la partie « dépenses de fonctionnement », essentiellement due au fait que, sur l'année 2014, le coût de l'exposition Perret est quatre fois moindre qu'en 2013 ;
- augmentation des dépenses des relations internationales de 40 000 € à 60 000 €. Cela reste très raisonnable. C'est même tellement raisonnable que la Cour des comptes s'en est inquiétée ! Les inquiétudes de la Cour des Comptes sur une moindre dépense sont suffisamment rares pour qu'on les souligne !

Je ne parle pas des investissements, c'est Mme Boutaric qui va vous les détailler.

Sur le financement des retraites, vous avez l'actualisation des chiffres pour l'année 2014. Les pensions versées en 2014 devraient donc atteindre 10,92 M€ avec des recettes de 9,40 M€ - légèrement en hausse du fait qu'il y a eu, notamment, une augmentation de la cotisation des membres - ce qui fait un « reste à financer » de 1,44 M€, légèrement inférieur à celui de 2013.

Ce « reste à financer » sera couvert, comme en 2013, par un prélèvement sur le fonds de réserve dont les avoirs s'élevaient à 10,85 M€ en 2013. Compte tenu d'un abondement de 0,85 M€, grâce aux recettes de valorisation du Palais, le fonds de réserve ne devrait diminuer que de 0,59 M€ fin 2014 au lieu de 0,68 M€ en 2013.

C'est une atténuation de la baisse qui portera les avoirs du fonds à un niveau supérieur à 10 M€. Vous voyez que le besoin de financement s'atténue, notamment du fait de l'augmentation des recettes sur les cotisations des conseillers (qui s'inscrit dans le prolongement de la réforme des retraites des fonctionnaires) et de la hausse des cotisations.

En 2014, il n'aurait dû plus rien rester dans le fonds de réserve des retraites. Avant la réforme et la valorisation, le « reste à financer sur les retraites » (au-delà des cotisations et de la subvention de l'État), était de 4 M€. On l'a considérablement réduit (jusqu'à 0,6). Sans la réforme des retraites et les recettes de valorisation, on ne pourrait plus fournir ces 4 M€.

Je vais maintenant passer la parole à Mme Boutaric.

Mme Boutaric, questeur. Concernant les investissements pour l'année 2013, les dépenses se sont élevées à 1,66 M€. Les recettes proviennent de la dotation annuelle de l'État, à hauteur de 1,390 M€. La différence de 270 000 € a été compensée par une partie des recettes provenant de la valorisation du Palais d'Iéna.

Un million six cent soixante-six mille euros a été dépensé en 2013. Ils correspondent d'une part aux travaux menés dans l'hémicycle (rafraîchissement d'air, fauteuils, sol, tribune) et, d'autre part, aux travaux liés au déménagement des ateliers.

Avant d'aborder le budget prévisionnel 2014, je voudrais préciser que le CESE a décidé d'établir un plan pluriannuel de programmation de l'opération immobilière, qui va se dérouler sur cinq années glissantes. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à l'OPPIC, opérateur du patrimoine relevant du ministère de la Culture, le CESE conservant la charge et la gestion des opérations d'entretien et de maintenance.

Pour une gestion des dépenses immobilières maîtrisées, des opérations ont été regroupées, organisées selon cinq grands axes, et seront conduites selon un rythme de deux millions de crédits par an, pour un montant total de 8,180 M€. Les cinq axes identifiés sont les suivants :

- la mise à jour de nos connaissances, qui doivent permettre de constituer un état des lieux exhaustif des bâtiments ;
- la conservation du patrimoine, le CESE occupant des bâtiments réalisés par l'architecte Auguste Perret et classés au titre des monuments historiques ;
- la valorisation du patrimoine immobilier car nous travaillons au sein de locaux prestigieux (en plein cœur du XVI^{ème} arrondissement de Paris) ;
- assurer l'accueil du public ;
- s'inscrire dans une politique de développement durable.

Pour l'année 2014, le programme des travaux est ambitieux et peut être décliné en huit points.

Premièrement, fondamentale dans la mise en œuvre du plan pluriannuel, la mise à jour de nos connaissances est indispensable, car le bâtiment est ancien. De nombreux travaux ont été réalisés. Il faut donc réactualiser les documents graphiques, les éléments de diagnostic technique, ainsi que réaliser les études et diagnostics manquants. Un audit global permettra d'évaluer les possibilités d'extension des zones recevant du public au sein du Palais d'Iéna. Pour 2014, les dépenses programmées s'élèveront à 190 000 €.

Deuxièmement, la mise en conformité des ascenseurs et leur rénovation est importante, notamment pour l'ensemble des conseillers et du personnel, mais aussi afin d'assurer l'accueil du public. Prévue dès le mois de juin, cette rénovation entraînera une dépense de 500 000 €.

Troisièmement, la restauration des bétons Perret entre dans la démarche de conservation de notre patrimoine, le Palais d'Iéna étant classé en totalité au titre des monuments historiques. Après expertise, il a été estimé que 4 % du bâtiment nécessitait des reprises en béton. Le bâtiment est très bien conservé, il demeure néanmoins urgent de traiter les dégradations. Ce champ est prioritaire pour des raisons de sécurité. Pour 2014, les dépenses sont estimées à 1 M€ ; c'est la part la plus importante dans le budget dédié aux travaux.

Quatrièmement, l'audit énergétique s'inscrit dans une politique plus large de développement durable, visant à faire du CESE une institution exemplaire en la matière. Pour 2014, le budget alloué est de 30 000 €.

Cinquièmement, il s'agit de l'accessibilité, du cheminement, de la signalétique et de l'accueil du public. Le CESE accueille un grand nombre de visiteurs. Il est donc nécessaire d'améliorer notre accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite. En plus de promouvoir un accès à tout public, ces travaux permettront une mise en conformité avec la loi de 2005 relative à l'égalité des droits et des chances imposant une mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous les établissements recevant du public sous 10 ans. Pour 2014, le montant de ces travaux est estimé à 40 000 €.

La construction d'un outil de gestion patrimoniale permettra de valoriser le patrimoine immobilier prestigieux dans lequel nous travaillons. À cette fin, cet outil offrira une vision à long terme du fonctionnement des locaux du CESE, permettant d'anticiper et de planifier les opérations d'entretien et de maintenance. Pour 2014, les dépenses consacrées à ce point s'élèveront à 40 000 €.

Enfin, 100 000 € seront consacrés à des travaux divers, notamment ceux en régie, 250 000 € à l'informatique.

De manière générale, pour l'ensemble des travaux prévus, une attention particulière sera apportée à la continuité de l'activité du CESE, en limitant autant que faire se peut les désagréments.

Pour conclure sur le budget prévisionnel de l'année 2014, les 2,15 M€ seront financés par la dotation budgétaire à hauteur de 850 000 €, par les reports de crédits de valorisation 2013 à hauteur de 1,09 M€ et les recettes de valorisation de 2014 à hauteur de 210 000 €.

M. Le Clézio, questeur. Une dernière diapositive sur l'affectation des recettes brutes de valorisation en 2014. Nous les avons évaluées prudemment à 1,75 M€ car, comme des travaux importants vont être engagés sur les bétons et que cela réduira certainement les possibilités de location des espaces, nous avons retenu ce montant par prudence.

Cela financera en priorité :

- les investissements à hauteur de 0,21 M€ ;
- les dépenses liées aux opérations de valorisation, de fonctionnement et de personnel - j'ai parlé des heures supplémentaires versées au personnel dans le cadre des opérations de valorisation - à hauteur de 0,56 M€ ;
- la caisse de retraite à hauteur de 0,85 M€.

Sur l'affectation de ces recettes brutes, vous avez la reprise du report 2013 ; c'est ce qui a été mis en réserve sur les recettes de valorisation 2013 et qui est repris pour aider au financement.

M. le Président. Merci Madame et Monsieur les questeurs !

Le message à faire passer c'est qu'aujourd'hui, le budget est maîtrisé, que l'on anticipe d'éventuelles contraintes de caractère budgétaire et que la Secrétaire générale a pu lancer tout un programme de recrutement pour répondre à l'exigence que nous avons de rééquilibrer les recrutements en fonction de la promotion et de la rédaction des avis.

Aujourd'hui, les reports sont possibles grâce au fait que nous avons pu obtenir du budget que, lorsque l'on a trop de recettes, nous puissions les mettre de côté afin de pouvoir financer les investissements au rythme de leur réalisation. Par ailleurs, par la fondation du patrimoine, nous avons pu obtenir la possibilité d'avoir accès à du mécénat.

Il faut lire ce budget sur les huit ou dix prochaines années. Nous avons mis en place un rythme de réalisation de la totalité des investissements sur huit ans, ce qui nous permet de concilier les besoins d'investissement avec la sécurisation et la stabilisation du système des retraites et, ce, sans nuire au fonctionnement de la maison.

Enfin, il y aura probablement un débat entre nous sur la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment et la compatibilité avec le fonctionnement de la maison. Il nous faudra trouver le juste équilibre entre la nécessité du chantier et le confort de la maison.

Merci aux deux questeurs pour leur exigence et leur rigueur. Merci à M. Dumaz et à Mme la Secrétaire générale pour la qualité de collaboration avec les services.

Nous avons des réunions de questure à peu près toutes les trois semaines. Une série de décisions sont prises pour assurer le quotidien de la maison, mais nous avons aussi une lisibilité ; ainsi, vous avez la faculté de pouvoir nous interroger. Nous sommes à votre entière disposition. Je rappelle que c'est un exercice de transparence et de responsabilisation.

(Applaudissements)

CONCERTATION ENTRE PARTIES PRENANTES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. le Président. Mes chers collègues, nous allons maintenant entendre la présentation du projet d'avis sur *Concertation entre parties prenantes et développement économique*, par Mme Hézard et Mme Fargevielle, rapporteuses au nom de la section des activités économiques, présidée par M. Schilansky.

Je salue la présence en tribune d'honneur du préfet Leyrit, président de la commission nationale du débat public avec lequel j'ai eu un entretien il y a peu de temps sur un des sujets les plus difficiles actuellement dans notre démocratie : comment nourrir un débat public qui soit constructif et non pas prisonnier de celles et ceux qui, au nom d'intérêts personnels, cherchent à s'opposer à des notions d'intérêt général. Il est accompagné par Mme Lavarde, Secrétaire générale de la commission nationale du débat public. Je remercie également de sa présence, M. Postel-Vinay, responsable de la mission stratégie au sein de la direction générale de compétitivité de l'industrie et des services, au ministère du Redressement productif.

Je salue M. Molinié, conseiller du président EDF, ancien membre de section du Conseil économique, social et environnemental, à qui je suis ravi de transmettre mes sentiments d'amitié et de respect.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mesdames les rapporteuses, vous avez la parole.

Mme Hézard et Mme Fargevielle, rapporteuses. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, avant de vous présenter à deux voix le projet d'avis sur *Concertation entre parties prenantes et développement économique*, permettez-nous de remercier toutes les personnes présentes ici qui nous ont aidées dans notre travail.

Nous remercions aussi très chaleureusement les membres de la section des activités économiques pour leur contribution et leur soutien à nos réflexions.

Nous nous sommes beaucoup concertés et enrichis mutuellement de nos débats. Aucun sujet n'a été écarté. Nous avons rencontré plus de cinquante personnes en audition ou en rencontres en tête-à-tête. Nous voulons remercier toutes ces personnes pour le temps qu'elles nous ont consacré, pour la qualité des analyses et des propositions qu'elles nous ont faites. Nous remercions également les experts qui nous ont aidées dans nos travaux. Nous vous proposons une présentation en deux grandes parties : le contexte et le constat que nous avons fait à la suite de toutes ces rencontres puis les préconisations et les recommandations (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Le contexte et le constat.

Pourquoi ce sujet ?

La concertation a une histoire en France. Nous avons constaté qu'elle existait dès les années 70. Cette antériorité nous permet d'en faire l'analyse pour en retenir les apports et identifier les causes des échecs. Elle s'est considérablement développée dans les années 90 pour connaître aujourd'hui une véritable explosion en raison de multiples facteurs.

Nous avons pu mesurer l'évolution des attentes, et des sujets de préoccupation au fil des années. Ce travail, cette prise de recul nous montre comment la pratique de la concertation a évolué au fil des évolutions de la société. Nous avons aussi examiné des exemples dans d'autres pays.

Le contexte de crise profonde que nous vivons nous amène à réfléchir aux différents paramètres pour retrouver la dynamique d'innovation et d'investissements, pour être un compétiteur qui compte. Comment créer les conditions pour que des projets puissent être accompagnés dans un état d'esprit constructif ?

Le constat ainsi réalisé a convaincu les membres de la section de l'intérêt de cette question, et en raison de son champ de compétence, nous l'avons examinée sous l'angle du développement économique de notre pays compte tenu des attentes, des exigences parfois contradictoires des différentes parties prenantes à un projet (citoyens, maîtres d'ouvrages, associations, élus...).

Une première clarification est nécessaire : définir ce que nous entendons par « concertation entre parties prenantes ».

La concertation, ce sont des échanges structurés entre parties prenantes autour d'un projet. Elle peut inclure ou s'articuler avec des formes de négociation ou de délibération. Le terme « concertation » est propre au français mais peut être rapproché de la notion de « *stakeholders engagement* » que l'on trouve dans la littérature internationale.

Elle se distingue de la négociation, qui suppose des interactions avec des porteurs d'intérêts en nombre restreint et bien identifiés.

Enfin, cette forme de dialogue ne se confond pas avec le dialogue social qui répond à des modalités spécifiques et suit un rythme et un processus de décision déterminés entre les acteurs concernés. Ce projet d'avis ne traite pas de cette question.

Elle se différencie de la négociation, de la délibération et du dialogue social. Chacun de ces processus a son biorythme, ses modalités et ses échéances. Ils peuvent faire partie d'un processus de concertation plus global.

De même, la concertation se différencie de la décision. Elle permet le plus souvent d'éclairer le décideur.

Deuxième définition : les parties prenantes.

Nous avons considéré que c'était toute personne, tout groupe, toute organisation qui est ou peut être directement ou indirectement concerné et affecté par l'activité ou le projet sur les territoires.

Ce projet d'avis s'inscrit dans le fil de travaux qui ont été conduits au CESE. Ils ont été nombreux et ont permis d'identifier et de prendre du recul sur des sujets de société, d'analyser des ressorts, de proposer des recommandations qui ont eu pour objectif de retrouver la voie d'une dynamique de développement dans la durée.

Le sujet de *Concertation entre parties prenantes et développement économique* s'articule avec tous ces travaux : avis sur la compétitivité, la gouvernance, les territoires, les océans, le Grenelle de l'environnement, la maîtrise des matières premières, le principe de précaution et d'autres encore.

Notre projet d'avis propose de créer une culture de la concertation pour que ce soit un réflexe, une pratique habituelle, qui soit très en amont du projet, qui engage l'échange avec l'environnement concerné dans l'esprit d'y trouver une voie d'enrichissement mutuel, d'évolution du projet grâce à la prise en compte de paramètres qui peuvent ne pas avoir été identifiés au préalable par le porteur du projet ou le maître d'ouvrage.

Nous avons constaté dans nos échanges et analyses que les citoyens souhaitent de plus en plus s'exprimer et participer aux évolutions de leur environnement de vie. Ils souhaitent pouvoir donner leur avis. Ce constat est confirmé par plusieurs études. Une étude *Harris Interactif Republica* indique que, en 2014, 50 % des Français trouvent qu'il n'y a pas assez de démarche de participation dans leur commune ; 76 % d'entre eux pensent nécessaire de développer des démarches de démocratie participative.

Une autre étude (*Ipsos Terria/Le Monde*) fait le constat d'une société française très méfiante. Cette implication souhaitée dans le débat local peut paraître paradoxale dans un moment où nous constatons une progression permanente de l'abstention dans les scrutins nationaux, marquant le désintérêt pour les débats politiques nationaux. Nous y voyons nous, au contraire, un encouragement pour toutes les formes d'échanges qui peuvent éclairer les processus de décision.

Cette complémentarité entre la démocratie participative et représentative est porteuse d'avenir. Pour cela, évidemment, quelques principes et règles de fonctionnement sont nécessaires. Nos recommandations les détailleront.

La France bénéficie aujourd'hui d'un *corpus* législatif ou réglementaire en matière de concertation tout à fait complet, parfois mal connu et parfois pas toujours mis en œuvre. Nous pensons qu'il est nécessaire de le simplifier, de le clarifier pour en faciliter l'appropriation. Nous ne proposons pas de nouvelles lois ni de nouvelles réglementations car nous avons la conviction que ce n'est pas la solution pour créer une culture de la concertation et le climat de confiance nécessaire pour qu'elle soit pertinente et constructive.

La confiance n'est pas préétablie. Elle se construit. Et cela tout au long du processus.

Nous avons entendu dans nos rencontres des expressions de retrait, parfois des réticences. Cela reflète des peurs. C'est par exemple la peur du maître d'ouvrage de voir son projet ajourné, profondément modifié, voire arrêté ; c'est aussi la peur d'autres parties prenantes d'avoir à contribuer à une « concertation alibi », qui ne prenne pas en compte les expressions plurielles. Il faut donner des gages pour créer les conditions de la confiance.

Les nouvelles technologies, les nouveaux modes de participation liant internet aux réseaux sociaux bousculent profondément les pratiques, renouvellent les modalités traditionnelles. Elles peuvent faciliter l'accès à l'information et au débat et l'expression sur les forums, notamment.

Elles donnent aussi accès à une vision très large des opinions. Elles facilitent potentiellement la participation mais posent aujourd'hui de nouvelles questions.

Il convient pour cela que l'animation en soit faite avec rigueur et, comme pour toute forme de réunion traditionnelle, une animation, un suivi, une synthèse.

Nous constatons qu'en 2014, la revendication des parties prenantes ne porte plus sur l'accès à l'information.

Ce n'est plus le sujet majeur aujourd'hui. Il faut s'adapter et adapter les modalités de la concertation au projet, au territoire et donner la possibilité au maximum de nos concitoyens de s'exprimer directement ou par le biais de réseaux d'associations, d'organismes selon des modalités multiples.

Pour que cette expression plurielle soit possible et constructive, il nous faut créer les conditions de la confiance. Pour cela, la section a considéré que deux points étaient essentiels.

Le premier est qu'il y ait un processus de décision claire avec un décideur légitime présent dans la durée et capable d'arbitrer. Cette recommandation s'adresse tout particulièrement aux pouvoirs publics et à leurs représentants.

Le deuxième point est d'avoir une volonté incarnée d'une construction collective du sens et non d'une construction du sens collectif. Nous avons eu de nombreux échanges sur la notion d'intérêt général qui ne fait pas *consensus* aujourd'hui. Nous avons entendu plusieurs exemples de projets développés sur un même territoire ; projets différents voire opposés, chacun revendiquant pour autant l'intérêt général.

Enfin, nous sommes tous d'accord sur le fait que la concertation n'est pas une recette magique qui règle toutes les situations. Il y a des sujets sur lesquels ce sont plutôt des affrontements de valeurs qui se jouent, des conflits entre des modèles de société.

La concertation ne résout pas ces situations. Elle peut permettre une mise en relief des désaccords, une compréhension des différentes positions des parties prenantes. Et l'actualité nous illustre cette situation puisque vous avez pris connaissance hier d'un rapport intergouvernemental sur le développement des nanotechnologies et de la biologie de synthèse. Il y a un chapitre dont le titre est : « *L'information et la concertation, conditions du déploiement industriel* ».

La section s'est rapidement mise d'accord pour formuler des propositions qui recouvrent, d'une part les bonnes pratiques qui relèvent surtout du bon sens, d'autre part des recommandations d'actions que nous allons détailler.

Nos recommandations ne consistent pas à créer de nouvelles instances ni à proposer des lois ou des réglementations. Elles ne demandent pas non plus de ressources supplémentaires. Elles nécessitent de la conviction, de l'engagement, de la cohérence et beaucoup de synergie.

Nous avons privilégié quelques domaines qui nous paraissent indispensables pour avancer sur la concertation.

D'abord, les instances.

Les instances existent et fonctionnent. Nous avons pensé que le moment était venu pour le CESE d'examiner son rôle possible dans ce domaine. Cette idée n'a pas été retenue dans notre section, pour autant nous avons l'une et l'autre découvert le mode de travail au sein du CESE. Il n'est pas connu et pourrait faire école et peut-être plus.

La CNDP a une légitimité dans le processus de débat public : structure nationale et globale, elle constitue une spécificité en Europe, les autres pays ayant souvent choisi des organismes décentralisés et/ou spécialisés.

La CNDP a engagé une évolution avec 21 chantiers qu'il sera intéressant de suivre. La question de l'élargissement de son rôle se posera. Pour nous une première étape serait qu'elle soit, au-delà de son rôle dans la procédure du débat public, un centre de ressources, une mémoire qui capitalise les expériences et les retours d'expériences.

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques apporte son éclairage aux assemblées parlementaires dans un contexte spécifique et pourrait être plus sollicité sur des débats de société et contribuer à élaborer un *corpus* scientifique commun.

Les synergies entre les différentes instances existantes sont à développer et à faire vivre avec des objectifs d'efficacité, d'économie et de cohérence, plutôt que d'en créer de nouvelles.

Notre conviction est qu'à chaque projet correspond un mode de concertation avec quelques principes intangibles à s'approprier et à respecter pour qu'elle soit efficace. Au préalable, il est nécessaire d'avoir des objectifs clairs, vrais, pour assurer la sincérité de la démarche. Si les objectifs affirmés au départ se révèlent ne pas être sincères, il n'y a aucune chance pour que la concertation se déroule sur des bases saines et constructives.

Une interaction est indispensable sur un espace de temps précis entre la concertation et la prise de décision. Plusieurs exemples nous ont montré que lorsque des décalages s'installent, il est très difficile, au bout de plusieurs années, de prendre une décision qui fasse *consensus*. Le contexte initial peut évoluer et induit notamment une ré-interrogation des hypothèses de départ.

Troisième idée : les objectifs doivent être connus et partagés car ils légitiment, dans la durée, les investissements réalisés et l'aboutissement du projet. Une concertation doit être aussi adaptée à la géographie du territoire, au-delà de l'organisation territoriale, favorisant ainsi les synergies entre les pouvoirs publics, les administrations locales et une prise en compte juste - et ressentie comme telle - des intérêts de toutes les parties prenantes.

Cette notion d'écosystème du projet permet de penser la concertation comme une modalité vivante, en prise directe avec la réalité. Dans cet écosystème, toutes les parties prenantes ne sont pas formées ni prêtes à s'engager, mais nous allons faire des propositions en ce sens.

Il s'agit bien de créer une culture de la concertation et de l'entretenir dans le temps. Cette éducation à la concertation commence à se faire aujourd'hui dans l'enseignement secondaire et supérieur. Elle devrait faire partie des *cursus* universitaires et des programmes des écoles d'ingénieurs pour créer une culture commune, un état d'esprit et une confiance dans l'échange avec l'autre.

Par ailleurs, des formations sont nécessaires pour toutes les parties prenantes concernées. Certaines ont plus de difficulté à les mettre en place et à les financer, il convient que des programmes *ad hoc* soient intégrés dans le projet le plus en amont possible.

La formation au débat, l'utilisation d'outils interactifs ou la pratique d'échanges, selon des modalités innovantes, nécessitent un minimum de sensibilisation pour que chacun se sente à l'aise pour intervenir. Le financement de ces dispositifs est assuré par le maître d'ouvrage avec l'appui des organismes concernés et les compétences adaptées.

Afin de faciliter la concertation, nous avons identifié des outils et méthodes. Nous allons proposer l'élaboration d'une Charte de la concertation comme une pratique fortement utile pour fixer de façon partagée les principes et les repères entre les parties prenantes qui guideront ainsi le processus de concertation. Cette charte fixera les modes de fonctionnement, les engagements en termes de transparence ; elle peut s'accompagner de planning et de tout ce qui permet à chacun de suivre le bon déroulement du processus.

Le fait d'intégrer la démarche de concertation dans le projet dès sa conception est un axe constitutif. C'est la meilleure façon de la faire vivre et pour le maître d'ouvrage de gérer son planning, ses grandes étapes - notamment pour les grands projets avec des appels d'offres européens - en intégrant l'ensemble des rendez-vous.

En matière de compensation de l'impact sur la biodiversité ou de l'accompagnement du projet, les recommandations portent sur le lien indispensable à établir avec le projet. Là aussi, des règles d'attribution adaptées au territoire avec la plus grande transparence et le suivi dans le temps sont des pratiques à travailler.

Plus largement, le retour d'expérience, l'évaluation des projets et le déroulement de la concertation doivent être encouragés. Que ce soit un projet qui a abouti, ou un projet ajourné, voire annulé, ce retour d'expérience partagé avec toutes les parties prenantes dans l'esprit de comprendre les causes réelles de l'échec ou de la réussite est une façon de progresser ensemble dans la pratique de la construction collective. Elle nourrit ainsi l'intelligence partagée.

Enfin, la concertation comme tout processus, ne saurait être en boucle ouverte. Il convient d'avoir dès le début identifié les modalités de contrôle et de suivi par rapport aux engagements pris, notamment lors de l'élaboration de la charte. C'est une saine pratique ; au-delà du maître d'ouvrage qui a des comptes à rendre sur la gestion du projet, elle est souvent porteuse d'innovations.

Nous avons retenu cette phrase : concerter, au risque de changer. Le risque ou la chance en s'engageant dans une concertation est d'intégrer les réflexions des éléments qui font que je peux changer mon point de vue. Pour un maître d'ouvrage, cela signifie d'accepter de revoir son projet, de le modifier. Pour d'autres, c'est d'intégrer dans une position de départ un fléchissement, une nuance, un changement de point de vue. Au final, le projet idéal est celui que chaque partie prenante a envie de porter, de faire vivre avec la conviction d'avoir contribué et d'avoir été entendu.

En synthèse, concertons dès l'émergence des projets, adaptons la concertation au territoire du projet, définissons les expertises complémentaires nécessaires, examinons très tôt les compensations efficaces et utiles au projet et assurons le suivi et l'évaluation des concertations engagées.

En conclusion, au-delà des outils, des méthodes, des réglementations, c'est un état d'esprit pour créer une dynamique d'entreprendre, d'innovation dans un contexte porteur intégré et capable d'arrêter de dire « oui mais » pour dire « oui et ». Retrouver une réelle dynamique de développement durable, d'activité, d'emploi, de solidarité pour éclairer l'avenir en confiance.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Mesdames les rapporteuses.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Amoros, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Amoros

Mme Amoros. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs, de plus en plus attentifs à l'évolution de leur cadre de vie, les Français aspirent à être davantage associés à l'élaboration des projets qui impactent leur territoire.

C'est ainsi que se sont développés, ces dernières années, des dispositifs de consultation et de débat avec les citoyens dans de nombreux domaines de la vie publique locale : projet d'installation d'infrastructures, d'implantation de sites industriels, programmes d'aménagement du territoire...

Ce désir d'implication du citoyen, qui s'inscrit dans le concept de démocratie participative, représente une opportunité pour la réussite des projets.

Différent par sa finalité comme par son ampleur, chaque projet appelle une concertation spécifique et adaptée.

Toutefois, le projet d'avis relève un certain nombre de conditions garantissant l'efficacité de tout processus de concertation. C'est ainsi qu'il convient de définir en amont le périmètre de la discussion et le calendrier ou encore de déterminer les publics concernés, parmi les citoyens, associations, représentants des acteurs économiques ou élus locaux.

Sur ce point, il nous paraît essentiel de s'assurer de la représentativité des intervenants.

L'utilité du dialogue suppose que les acteurs soient formés, ce qui implique une bonne pédagogie du projet. Il convient, en effet, de permettre à tous, initiés comme profanes, de comprendre la teneur du projet, d'identifier les effets positifs et négatifs et d'évaluer ses répercussions directes ou indirectes sur un territoire.

Par ailleurs, la réussite de la concertation suppose d'en fixer clairement la méthode et d'en connaître les règles du jeu.

Ainsi, le décisionnaire doit garantir que les arbitrages entre les propositions issues de la concertation seront justifiés et donc que les divers points de vue auront été considérés.

Les parties prenantes doivent aussi être associées au plan d'accompagnement et de compensation, élaboré au regard des impacts du projet sur l'emploi, les activités économiques et le cadre de vie.

Au final, il s'agit bien d'instaurer un climat de confiance permettant de promouvoir les synergies entre tous les acteurs, au profit du développement du territoire.

Cet avis nous rappelle l'intérêt de la concertation pour favoriser le dialogue, et si possible faire émerger un compromis autour d'intérêts divergents. Si nous partageons cette appréciation, nous regrettons que ne soit pas précisée la typologie des projets ou activités appelant une concertation préalable. En effet, cette méthode qui s'inscrit bien souvent dans un processus long et complexe doit se justifier par les enjeux du projet.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler que, malgré le dialogue et la pédagogie mis en œuvre, certains intérêts resteront toujours inconciliables. Il revient alors aux pouvoirs publics d'assumer leur rôle et de trancher au nom de l'intérêt général.

Malgré ces remarques, l'artisanat votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Courtoux, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Courtoux

Mme Courtoux. Bonjour à tous. Si les politologues alertent sur la défiance grandissante des citoyens vis-à-vis du monde politique, ils évoquent en même temps la soif de démocratie participative qui anime les Français. Sur des projets de société comme sur des projets d'aménagement du territoire, les citoyens s'invitent comme partie prenante, avec la volonté d'être acteurs des changements programmés par certains décideurs. Bien souvent hélas, faute d'avoir été conviés en temps utile, des groupes ou associations qui affirment leur intérêt à des projets ne sont considérés que comme des forces d'opposition.

Le projet d'avis propose donc une méthode dynamique pour faire vivre la concertation entre parties prenantes, et mobiliser ainsi l'intelligence collective, en recherchant le plus souvent possible l'intérêt commun dans un climat de confiance qui donnera de la sérénité au débat.

Le groupe de la CFTC partage l'essentiel des préconisations énoncées dans ce texte, en insistant sur la nécessité pour tous les acteurs de se former. Constatant que des textes juridiques existent (la convention d'Aarhus, la CNDP...), le projet d'avis préconise l'élaboration d'une charte de la concertation par le maître d'ouvrage, qui définira l'intérêt du projet, son coût estimé, le calendrier prévu pour sa réalisation, l'identité des parties prenantes, la qualité des experts, mais veillera aussi à la désignation d'un garant de la concertation.

Il insiste à juste titre sur la richesse des phases d'échange pour prendre en compte la totalité des impacts du projet, et résoudre des problématiques qui n'apparaissent pas toujours lors de la présentation initiale.

La concertation n'est donc pas pour la CFTC une perte de temps, mais une pratique indispensable pour innover, co-construire, renouer avec la compétitivité en réinstallant des sites industriels, mais en en minimisant désormais les nuisances sur la santé des hommes et des femmes et l'environnement général.

Le groupe de la CFTC est plus réservé sur une préconisation visant à favoriser le financement de projets d'aménagement par l'épargne populaire, tant en raison des risques à assumer dans la durée, que d'une fiscalité de l'épargne qui nous apparaît peu lisible actuellement.

La CFTC votera le projet d'avis et remercie les rapporteurs pour la qualité de leur écoute.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bérille, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - M. Bérille

M. Bérille. Monsieur le Président, Mesdames les rapporteuses, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers.

Je crois que c'est un constat que nous pouvons tous faire, la mise en œuvre d'un projet pour la collectivité va de moins en moins de soi dans nos sociétés modernes complexes. Son acceptation sociale en est l'une des conditions-clés et celle-ci ne peut se réduire simplement à une décision politique, quand bien même cette dernière est totalement légitime dans un système démocratique qui confie aux élus la représentation du peuple.

J'ai bien conscience que cette remarque sur la représentation politique du peuple que je viens formuler prend un relief un peu particulier aujourd'hui, où le hasard fait que notre assemblée se réunit dans le contexte d'un premier tour d'élections municipales, marqué par un record absolu en matière d'abstentionnisme. Le CESE, pas plus que moi-même d'ailleurs, n'a vocation à se livrer à des commentaires politiques, mais cela ne lui interdit pas de réfléchir à ce qu'indique, dans notre société démocratique, la montée continue de l'abstention. Au-delà de motifs politiques conjoncturels qui semblent en expliquer une partie, elle traduit une mise en marge massive de citoyens, qui mine le fondement de la démocratie représentative et donc affaiblit la décision politique. Or, la concertation, dès lors qu'elle est bien basée sur la confiance, est

un des moyens incontournables pour faire le pont entre la légitimité politique - institutionnellement et juridiquement indiscutable en matière de décision - et la légitimité sociale qui s'appuie, elle, sur l'information, le débat et la consultation, pour nourrir une acceptation des parties intéressées, celle-ci pouvant déboucher sur une adhésion véritable, ou au moins, à défaut, de déclencher un accord, sur ce que je vais appeler une « résignation raisonnée ».

Loin donc de s'opposer à la démocratie représentative, elle la complète, voire la conforte en offrant aux « politiques » une diversité de points de vue qu'ils n'avaient pas nécessairement envisagée, et qui peut aussi leur faire ajuster ou modifier un projet initial.

Pour l'UNSA, en revenant sur cette question essentielle, le projet d'avis présenté par Mmes Hézard et Fargevieille au titre de la section des activités économiques fait œuvre utile. En recensant les formes diverses de la concertation pratiquée aujourd'hui, qu'elle soit réglementaire ou volontaire, nous pensons qu'il s'agit d'éviter une vision idéalisée car, s'il en cerne les avancées, c'est sans oublier les limites ou les blocages qui peuvent l'affliger.

Les recommandations qui en découlent sont adaptées sur le fond, au-delà des diverses dispositions techniques qui peuvent utilement mettre de l'huile dans les rouages d'un processus : c'est bien pour l'UNSA le développement, parmi les citoyens, d'une véritable culture de la concertation, qui est dans notre pays un des enjeux les plus importants.

Assumer aussi bien les heurts rugueux de la démocratie lorsqu'ils sont nécessaires, que l'élaboration collective, la co-construction, et donc le compromis, c'est à cette maturité démocratique qu'il serait grand temps d'accéder.

Fort de ces quelques constats, l'UNSA votera donc ce projet d'avis, et remercie les rapporteuses pour le travail qu'elles ont effectué.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Dumas, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Dumas

Mme Dumas. Monsieur le Président, Mesdames les rapporteuses, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers collègues.

La concertation est omniprésente dans le langage public. Pourtant, des contestations multiples et massives retardent, voire compromettent la mise en œuvre de très nombreux projets.

Trop souvent, la concertation se résume à une ruse de communication : en parler d'autant plus qu'on la pratique moins. Les propositions alternatives sont traitées avec mépris. En cas d'échec, les porteurs de projets n'admettent au mieux que des erreurs de communication, jamais de ne pas avoir suffisamment pris en compte des options différentes.

Ce déni de la différence compte pour beaucoup dans le sentiment de nombre de nos concitoyens, d'un écart grandissant entre eux et les décideurs d'une démocratie qui ne l'est plus tout à fait.

Le projet d'avis proposé par Mmes Hézard et Fargevieille fait le pari que la prise en compte des diversités d'attentes et de points de vue à tous les stades de la concertation est de nature à favoriser la réussite de projets innovants, bien pensés, bien acceptés. Sans éluder les problèmes, il propose un corps de définitions et de pratiques encourageant un état d'esprit constructif de concertation.

Les différenciations de fond et de méthode entre concertation, dialogue, délibération, ou négociation sociale, sont explicitées. Un cadre est proposé pour identifier et associer toutes les parties prenantes à la concertation (personnes, groupes ou organisations), concernées ou affectées par les activités ou les objectifs d'un projet.

Rendre lisible et transparent le processus de décision est avancé comme une nécessité.

Le projet d'avis récuse les critiques en termes de coût, de perte de temps et d'énergie les plus souvent avancées.

Forme de démocratie participative complémentaire de la démocratie représentative, la concertation telle que proposée dans le projet d'avis permet de faire émerger des intérêts communs à partir de la prise en compte d'apports et d'idées différents, qui reflètent souvent les contradictions du réel et les diversités de vécus, d'approches, de manières d'être concerné par le projet.

Ce faisant, le projet d'avis distingue les différences qu'une démarche bien conduite peut dépasser, des « conflits de valeurs » qui appellent à une prise de responsabilité clairement assumée de la part des décideurs.

Le projet d'avis s'adresse à tous y compris à nous-mêmes ici qui, selon les moments, sont, soit porteurs de projet, soit partie prenante. Il rassemble des pratiques à encourager, des propositions à avancer qui, toutes, méritent intérêt.

La CGT votera ce projet d'avis en saluant la qualité du travail des deux rapporteurs qui ont appliqué - lors de son élaboration, avec les parties prenantes qu'étaient les membres de la section - les pratiques de concertation qu'elles préconisent.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Leclercq, au nom du groupe des associations.

Associations - M. Leclercq

M. Leclercq. Monsieur le Président, Chers collègues, Chers membres et personnalités associées qui ont participé à ces travaux et qui nous accompagnent aujourd'hui, la concertation repose d'abord sur une transparence fondée sur l'information et la communication tout au long de la vie du projet. Elle a souvent besoin de la consultation pour recueillir des avis à mettre en débat afin d'offrir aux différentes parties prenantes le moyen de s'approprier le sujet.

Ainsi se développe une intelligence collective visant à approfondir la connaissance du projet et sa culture. Il ne s'agit donc que de participation. Les lieux de concertation ne sont pas les lieux de décision. À chacun sa responsabilité. Mais la légitimité du décideur a tout à gagner à la construction partagée du projet qui lui permet de recueillir l'aval et la confiance du public concerné.

La concertation peut évidemment être détournée ; le meilleur moyen de lutter contre l'influence intéressée de certains intermédiaires est de s'appuyer sur les corps intermédiaires. Les groupements associatifs présents sur l'ensemble du territoire sont par nature des corps intermédiaires souvent agréés par l'État dans leur domaine de compétence. Ils sont constitués de citoyens engagés dans une démarche d'intérêt général, créateurs d'innovation sociale, générateurs d'expertise en leur domaine et soucieux du bien-être, tant individuel que collectif.

Pour autant, la parole collective n'exclut pas la parole individuelle. Au contraire, elle la rend plus instruite, par exemple. Si une association de consommateurs offre des avantages particuliers à ses adhérents, elle met son expertise à la disposition de tous, donc de chacun. Le mouvement associatif est un acteur fondamental de la démocratie participative qui constitue une force pour la démocratie représentative dans le cadre du dialogue civil.

Ce dialogue peut être organisé de manière permanente, au travers, par exemple, des conseils de développement des territoires. Cependant, il a besoin de revêtir des formes multiples plus ou moins temporaires, ce qui justifie l'intérêt qu'il y a à recenser les bonnes pratiques dans un centre de capitalisation.

La concertation est un investissement ; l'intérêt général n'est pas toujours l'intérêt commun et la réalisation d'un projet demande parfois des compensations. Tous les citoyens sont aptes à débattre avec les experts, mais cela nécessite des moyens pour s'informer, se former, se rendre disponible. Comme le dialogue social, le dialogue civil doit disposer de ses propres moyens de fonctionnement.

Pour comprendre que l'investissement dans la concertation est rentable, il est nécessaire de former les décideurs publics et privés.

La gestion d'une entreprise, d'une collectivité ou de toute autre organisation collective sera d'autant plus efficiente que les processus de décision feront reposer la faisabilité d'un projet sur une connaissance partagée dans un souci de cohérence et de durabilité.

Alors, une fois la décision prise, au lieu d'entendre des «*oui mais*» exprimant encore des craintes, des doutes, des réticences, des méfiances, on entendra les «*oui et*» des parties prenantes attachées à la mise en œuvre et à la réussite du projet.

Pour ce projet d'avis, le groupe des associations dit oui et il le votera.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à Mme Thomas, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - Mme Thomas

Mme Thomas. Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames les rapporteuses, le groupe FO tient à saluer la qualité du projet d'avis qui porte sur la valeur du débat public en France et propose un certain nombre de pistes pour remédier aux difficultés pratiques constatées lors de l'élaboration d'un projet.

L'exigence d'une réelle structuration des échanges entre les parties prenantes s'impose, notamment dans une période où la société revendique un développement qui passe souvent par la création d'infrastructures mais qui, en même temps, refuse les inconvénients qui sont générés par celles-ci : c'est le fameux «*not in my backyard*».

Mais aujourd'hui, le recours systématique à la concertation dans la définition d'un projet conduit à une certaine confusion entre cette dernière, l'information, mais surtout, la prise de responsabilités et de décisions. En effet, comme le soulignent à juste titre les rapporteuses : «*Il n'y a pas de recette magique en matière de concertation* ».

Aussi, le groupe FO tient à souligner un certain nombre de points qui sont, pour nous, fondamentaux.

En premier lieu, comme le rappelle le projet d'avis, cette forme de dialogue ne doit aucunement se confondre avec le dialogue social, ni même se substituer à lui dans les processus institutionnels de négociation. De même, ce qui est parfois appelé, de manière un peu pompeuse, la «*démocratie participative*» ne saurait être une alternative à la démocratie représentative. En démocratie, la décision revient au peuple à travers ses représentants et non à des groupes autoproclamés se prétendant garants de l'intérêt général.

En second lieu, une des principales limites inhérentes à la concertation consiste en l'inégalité de statut et d'information des parties prenantes, limite qui n'est malheureusement pas assez prise en compte dans le projet d'avis. De ce point de vue, le groupe FO est dubitatif sur les propositions visant à associer les parties prenantes à des choix critiques tels que le choix des experts.

Enfin, le groupe FO considère que les grands projets d'infrastructures doivent prioritairement bénéficier aux populations locales directement concernées, notamment en termes d'emplois et de qualité de vie. FO rappelle que cette orientation est aujourd'hui fortement limitée par les règles européennes au nom d'une interprétation idéologique de la concurrence que nous condamnons.

Sous le bénéfice de ces observations, le groupe FO votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lejeune, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Lejeune

M. Lejeune. Monsieur le Président, Mesdames les rapporteuses, Chers collègues, le projet d'avis qui nous réunit aujourd'hui traite d'un sujet à la fois d'actualité et d'avenir, auquel le groupe des entreprises est tout à fait sensible.

D'abord, nous félicitons très chaleureusement les rapporteuses pour le choix de cette thématique pertinente qui concerne tous les citoyens que nous sommes dans nos villes ou sur nos territoires, dans nos associations ou encore, dans nos entreprises.

Dans un monde dont, désormais, nous reconnaissons la complexité, la maîtrise des leviers par un seul ou par quelques-uns est une illusion. L'individualisme est un trompe-l'œil. Nous ne pourrions le maîtriser ou simplement y vivre un peu moins mal qu'en coopérant, en apprenant les uns des autres, en profitant des talents de chacun, en exerçant notre coresponsabilité.

Il n'y a là nulle posture morale, nulle attitude compassionnelle, seulement la redécouverte que l'homme est d'abord, avant tout, un être social qui se construit dans la relation à l'autre.

Notre époque doit savoir dépasser les idéologies qui ont toutes révélé leurs impasses pour traiter avec pragmatisme les problèmes qui se posent concrètement.

L'entreprise doit devenir un territoire où l'on discute, pas celui que l'on se dispute.

À la lutte des classes, opposons le « *faire société* », et comme le souligne Pierre Rosanvallon, auteur de « *La crise de l'État providence* », on fait société en partageant des épreuves, des situations, ou en étant confronté aux mêmes problèmes.

Oui, la concertation permet un dialogue structuré entre parties prenantes, visant à sa réalisation dans les meilleures conditions possibles à partir de la prise en compte de différents points de vue. Elle peut être envisagée comme une aspiration à trouver collectivement des formes d'intérêts communs. Vous rappelez cela dans votre projet d'avis. Nous vous suivons dans votre pensée constructive et responsable.

Nous apprécions particulièrement la qualité des définitions que vous avez eu le mérite d'écrire dans ce projet d'avis, et nous nous associons à vos recommandations.

Néanmoins, nous souhaitons attirer votre attention sur un point. Trop souvent, les lourdeurs des textes et les procédures administratives fragilisent les concertations ou mettent en péril l'éclosion de nouveaux projets.

Notre pays souffre parfois d'absence de décision ou de retard dans la prise de décision. Peut-être serait-il bon de fixer en préambule des délais encadrant la concertation, comme cela se pratique en Allemagne.

Pour conclure, il est évident que le développement économique sera d'autant mieux rendu possible avec une meilleure concertation et une meilleure information entre les acteurs. Alors oui, coopérons ! C'est une nécessité, même si cela peut s'avérer difficile dans la pratique car la coopération nous rend dépendant des uns et des autres. Justement, cette interdépendance n'est-elle pas le défi actuel de l'humanité ?

Le groupe des entreprises ne peut qu'encourager le développement de telles démarches. Il votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Obadia du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Obadia

M. Obadia. Je voudrais tout d'abord féliciter nos rapporteuses pour la grande qualité du travail réalisé, mais également pour leur esprit d'ouverture et la façon dont elles ont su prendre en compte le débat de la section. Approuvant très largement le texte qui nous est soumis, je souhaite simplement insister sur deux points qui me semblent particulièrement importants.

Premièrement, s'agissant de projets qui vont impacter durablement la vie d'un grand nombre de personnes sur une longue période, il faut savoir résolument se donner plus de temps, - les adversaires de cette démarche diraient « *perdre du temps* » - pour, au final, en gagner plus. En effet, nous ne sommes plus dans une époque où les choses s'imposent du fait qu'elles ont été décidées par une autorité tutélaire. Le climat de la période le démontre amplement. Lorsqu'il existe des oppositions à un projet, celles-ci s'expriment. Penser pouvoir passer en force relève de l'illusion ; de même que compter sur la lassitude ou l'achat à bon compte de la paix sociale. Il est essentiel de donner toute sa place au processus de concertation, de permettre aux peurs, aux interrogations ou aux désaccords de s'exprimer, d'essayer d'y répondre, de convaincre ou, à tout le moins, de mieux comprendre ce qui est en jeu. Les décideurs légitimes devant *in fine* prendre leurs responsabilités.

Cette démarche est indispensable si l'on souhaite instaurer un climat de dialogue voire un climat de confiance. Elle est très largement préférable au scénario de l'affrontement qui débouche bien souvent sur des situations de blocage ou de guérilla juridique qui durent bien plus longtemps qu'un processus de concertation.

Deuxièmement, s'engager dans le dialogue suppose de pleinement jouer le jeu. La concertation peut déboucher et débouche souvent sur des modifications au projet initial. Ces dernières peuvent être limitées, substantielles. Il est important que le texte le souligne sans ambiguïté.

Le chapitre intitulé « *concerter au risque de changer* » m'apparaît central pour bien comprendre la démarche proposée. Au-delà de la sécurisation que cette approche peut conférer aux réalisations qui sont en cause, il s'agit bien plus profondément de la mise en œuvre d'une conception plus ouverte et solide de ce que l'on appelle l'intérêt général et aussi d'une conception mieux fondée de la durabilité.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Legrain, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Legrain

M. Legrain. Monsieur le Président, Mesdames les rapporteuses, Chers collègues, le groupe de la CFDT soutient la nécessité d'améliorer les processus de concertation organisés en amont des projets de déploiement de nouvelles activités.

Nous partageons les préconisations du projet d'avis, notamment la nécessité d'initier la concertation en amont des projets et souhaitons commenter cinq points.

La concertation vise à faire émerger un intérêt général qui ne résulte pas de la somme des intérêts particuliers, mais se construit dans le débat. Toutefois, les confrontations de valeurs et d'intérêts contradictoires restent une source potentielle de conflit, que la concertation ne pourra pas dépasser. Celle-ci n'est pas une méthodologie de résolution des conflits, mais sert à en expliciter les termes, la position des différents acteurs, leurs motivations. Connaître et comprendre ces positions est essentiel afin de repérer les convergences pouvant apparaître et là où des divergences sont irréductibles.

Les acteurs de la concertation sont porteurs de connaissances liées à leur expérience du territoire. Cette expertise d'usage complète et enrichit les expertises techniques et scientifiques traditionnelles en introduisant de nouveaux éléments dans le débat. Ce pluralisme repose sur une acceptation réciproque et doit viser la complémentarité des démarches en évitant les oppositions, souvent stériles.

Concertation n'implique pas codécision. À juste titre, le projet d'avis souligne que la décision en dernier ressort revient aux élus tenant de la démocratie représentative. Cette responsabilité impose d'explicitier et de motiver les arbitrages rendus au regard des avis échangés au long du processus de concertation. Le respect de la décision politique prise après concertation fait partie des règles du jeu qui doivent être précisées à l'entrée dans le processus.

Si la CFDT partage les recommandations faites en termes de transparence relative aux modalités de compensation, elle aurait préféré un développement plus substantiel des modalités d'intéressement des populations concernées au déroulement du projet. Ainsi, prévoir un dispositif complémentaire de développement d'emplois locaux pérennes, en accompagnement d'un grand projet, nous semble un exemple intéressant à généraliser, avant de parler de dédommagement ou de compensations financières, dont le caractère ne doit pas conduire à acheter des consciences.

À la lumière de cette pratique de concertation locale qui se généralise, la section a tenté d'élargir et d'adapter ses propositions aux débats nationaux portant enjeu de société. Ces réflexions, qui reviennent à greffer des pratiques participatives sur le fonctionnement de la démocratie représentative, se tiennent déjà dans plusieurs instances de périmètre délimité, visant à répondre à des objectifs spécifiques : l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, le Comité consultatif national d'éthique, le Haut Comité des biotechnologies. Des débats publics de dimension nationale comme les Grenelle de l'environnement, puis les conférences environnementales s'inscrivent également dans ces démarches visant à associer plus largement les citoyens aux processus de décision.

Pour trouver de meilleures articulations dans le temps et l'espace en matière de démocratie représentative et participative, la question est posée d'une formalisation dans un processus et une instance en amont du travail parlementaire. Cela n'est pas étranger aux prérogatives et ambitions de notre assemblée et justifierait un travail particulier.

La CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Rafaël, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - Mme Rafaël

Mme Rafaël. Monsieur le Président, Mesdames les rapporteuses, la concertation entre parties prenantes, associée à un processus de prise de décisions lisible et présent sur la durée, sont les deux conditions indissociables pour créer un climat de confiance et d'intelligence partagées au profit d'un développement de projets créateurs de valeur.

Les pratiques de la concertation renvoient à des réalités diverses et distinctes du dialogue social ou de la négociation. Il faut distinguer entre la concertation dans le cadre de projets locaux et celles relevant de sujets plus sociétaux et politiques. Dans ces cas, les conflits d'intérêts peuvent paraître insurmontables. La concertation n'est ainsi pas une recette magique, elle ne prévient pas toutes les situations de blocage, dont l'actualité foisonne. La paralysie génère des coûts non négligeables tant pour les acteurs économiques que pour la collectivité.

D'où l'importance de l'état d'esprit des parties prenantes ainsi que la question de la représentativité et de la formation des acteurs, bien mis en valeur dans le projet d'avis.

Parmi les pratiques existantes, la compensation doit pouvoir offrir un cadre permettant la concertation entre parties prenantes pour un développement économique plus respectueux de l'environnement. Il est essentiel de préserver une réelle capacité d'innovation, tant dans les contenus que dans les procédures qu'il convient de ne pas bureaucratiser. Nous sommes réservés sur la proposition de création d'un fonds de dotation locale. L'évolution des *process* de compensation vers un modèle descendant piloté par les pouvoirs publics signerait la fin d'un outil intelligent, la compensation négociée entre opérateurs privés, permettant d'atteindre les objectifs écologiques de façon acceptable et rémunératrice.

D'une façon plus générale, le projet d'avis souligne l'importance pour l'entreprise d'intégrer plus largement les intérêts de l'ensemble des parties prenantes à son activité, dans l'optique d'un développement durable - et il s'inscrit ainsi en cohérence avec l'avis adopté par notre assemblée sur « *Performance et gouvernance de l'entreprise* » -: son territoire et environnement, ses fournisseurs et sous-traitants, ses clients et consommateurs. L'entreprise coopérative repose sur la double qualité - la participation à la gouvernance - constituant un élément important dans l'élaboration et la conduite des projets économiques.

Dans cet esprit, la place de la concertation dans le domaine du logement social a une longue histoire, puisque des représentants des locataires siègent au conseil d'administration des offices HLM depuis 1947 et disposent au sein du conseil d'une voix délibérative et de formations destinées à l'ensemble des administrateurs. Conjointement avec l'UNAF, nous avons déposé un amendement pour renforcer ce paragraphe.

Sous réserve de son adoption, le groupe de la coopération votera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bernard Capdeville, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Capdeville

M. Capdeville. Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, qu'il s'agisse de projets lourds comme les infrastructures de transports ou de projets moins structurants comme l'implantation d'une entreprise, rares sont ceux qui, aujourd'hui, recueillent d'emblée l'assentiment des riverains. De plus en plus de projets sont en effet bloqués faute de concertation et/ou d'incompréhension entre les parties prenantes. Mesdames les rapporteuses, vous nous rappelez combien l'acceptabilité sociale passe par la prise en compte des attentes des parties prenantes, combien également il est indispensable de les intégrer en amont pour éviter les blocages.

La concertation permet de rechercher l'intérêt commun, d'expliquer... expliquer toujours pour convaincre de l'intérêt du projet, mais d'expliquer aussi que les critiques, les blocages non justifiés, portés par des intérêts particuliers allongent les délais de réalisation, voire risquent de le remettre en cause. La non-adhésion présente aussi des coûts importants, même s'ils ne sont pas toujours précisément mesurables, aussi bien sur le plan financier (compensations, modification des plans, retards de construction, contentieux etc.) que sur le plan symbolique (réputation des entreprises) ou politique.

Chacun autour de la table a des raisons objectives de croire au bien-fondé de ses revendications et chacun pense être légitime pour participer au processus décisionnel : le citoyen qui souhaite être entendu, écouté dans ses craintes et préoccupations, reconnu dans son expertise « profane » ; les associations qui expriment une forte demande de reconnaissance ; les maîtres d'ouvrages qui veulent que soient prises en compte leurs contraintes ; la temporalité des projets en décalage souvent avec le cycle électoral.

Or, la concertation ne peut être efficace que si elle est basée sur la confiance ! On assiste à une crise de confiance générale, une radicalisation des oppositions, une complexité croissante des dossiers, des prises de décisions qui engagent souvent sur le très long terme... Si elle n'est pas acquise, la confiance doit se construire tout au long du processus. La concertation est chronophage, car l'expertise doit être partagée. La question de la légitimité, de la représentativité et du niveau d'expertise des protagonistes concertés se pose avec acuité !

Mais après le temps de la concertation et de la pédagogie, vient celui de la décision et de l'arbitrage entre intérêt général et intérêts particuliers, voire entre différentes formes d'intérêt général. Vous avez raison, Mesdames les rapporteuses, de recommander à l'autorité arbitrale de justifier l'option retenue afin de ne pas frustrer les parties prenantes qui auraient le sentiment de ne pas avoir été écoutées ! Il faut prendre le temps de la pédagogie de la décision.

Toutefois, nous regrettons dans le projet d'avis la vision idéalisée de la concertation. Il ne faut pas oublier que le citoyen est un individu, parfois plus soucieux de son bien-être personnel et immédiat que de l'intérêt général. Il a souvent le sentiment qu'on ne peut satisfaire ses besoins, et de ne pas être entendu car le temps de la décision n'est pas aussi rapide que celui des médias,

des sondages ou de l'internet. Il peut, par ailleurs, lui arriver d'être manipulé par des groupes d'intérêt puissants ou bien organisés.

Malgré les efforts faits, nous sommes face à un paradoxe entre la multiplication des processus de concertation et le sentiment du grand public de ne pas être écouté. Malgré ses réserves, le groupe des professions libérales votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Artero, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - M. Artero

M. Artero. Tendances de fond - quelles qu'en soient les formes, volontaires ou réglementaires - la concertation est plébiscitée par un nombre croissant de Français. Elle apparaît pour tout projet d'ampleur, ou même limité, comme un préalable indispensable aux parties prenantes, tant au niveau national que territorial.

Ce travail en amont, gage d'échanges et d'apprentissages réciproques, devrait être, sur un périmètre adéquat et pertinent, celui requis pour mener à bien les grands chantiers qui structurent notre pays, ceci afin de réunir les meilleures conditions humaines, sociales, environnementales, et économiques possibles à leur pleine réussite.

Tel n'est pas toujours le cas et la notion d'intérêt général, dont les pouvoirs publics sont les garants en dernier ressort, s'effrite souvent au croisement d'intérêts divergents. Ceci est d'autant plus vrai lorsque s'exerce la captation ou la stigmatisation du débat par l'une ou l'autre des parties, au détriment de l'ensemble. Quelques exemples récents et fortement médiatisés en ont été la démonstration ces derniers mois.

Au cœur du processus demeure la confiance. Nous rappelons qu'il y a quelques semaines à peine, dans ce même hémicycle, le directeur du CEVIPOF pointait dans son baromètre 2014 un recul significatif de la valeur confiance, notamment envers les institutions. À l'heure de la crise de confiance généralisée, c'est donc cette dernière qu'il faut s'efforcer de créer ou de restaurer, afin que le principe même de concertation soit gage d'efficacité.

La transparence étant elle-même constitutive du processus, l'élaboration par le maître d'ouvrage d'une charte de concertation le plus en amont possible des projets - telle que recommandée dans le projet d'avis - nous paraît indispensable. La transparence liée aux compensations et leurs modalités d'attribution doivent également retenir l'attention des pouvoirs publics.

La CFE-CGC partage un grand nombre des recommandations énoncées par Mmes Hézard et Fargevieille. Nous en pointerons brièvement quelques-unes.

Concertation ne signifiant pas décision, il est par exemple essentiel que le décideur, *in fine*, puisse rendre compte de ses choix. Ensuite, nous partageons pleinement l'idée qu'il faille revoir la loi concernant les débats publics, afin de permettre de lier les dossiers. Voir les prérogatives de la CNDP être élargies pour capitaliser et tirer retour d'expérience du couple « coûts-bénéfices » des grands chantiers est pertinent.

Enfin, nous ne rappellerons jamais assez le rôle que joue l'éducation des acteurs actuels aux *process* de concertation pour un développement industriel, social, économique et environnemental durable, mais celle des générations à venir encore plus. Intégrer la dimension concertation dans les *cursus* universitaires ou les écoles d'ingénieurs est essentiel. Nous soutenons pleinement cette proposition.

Enfin, comme l'ont indiqué les rapporteuses, nous soulignons que la concertation autour d'un projet ne peut ni ne doit se confondre avec le dialogue social qui, lui, répond à d'autres mécanismes et à une autre temporalité.

Nous les remercions et les félicitons pour leur travail sur un sujet de méthode qui, par quelques exemples pratiques, a su allier les concepts à des recommandations pratiques. Vous l'aurez compris, la CFE-CGC votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Christian Lédée, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Lédée

M. Lédée. Le groupe de l'Outre-mer a souvent regretté, ici et ailleurs, l'absence de concertation, notamment de la part des pouvoirs publics lors de l'élaboration de projets ou de réformes concernant l'Outre-mer. Cette lacune est fréquemment à l'origine d'une situation sociale souvent dégradée dans nos territoires avec, en outre, des difficultés pour les parties prenantes à discuter sereinement entre elles.

Avec l'apparition au cours des dernières années de multiples normes - en particulier dans le domaine environnemental, telle que la loi Barnier relative à la protection de l'environnement, la charte constitutionnelle de l'environnement, les apports liés au Grenelle I et II - l'impératif participatif s'est traduit dans un certain nombre de textes, qu'ils soient législatifs ou réglementaires.

Ce mouvement normatif a créé une profonde attente dans le monde associatif qui souhaite une plus grande reconnaissance et une meilleure participation à la prise de décision. Si la démocratie participative, démocratie du public, n'a pas vocation à se substituer à la démocratie représentative, pour autant et, compte tenu de ces évolutions, il est évident que le besoin exprimé par les citoyens d'être davantage entendus nous amène à réfléchir sur le rôle et les fonctions que doivent jouer les différents modes de concertation dans le processus de décision.

Dans ce contexte, nous soulignons l'intérêt des analyses présentées dans le projet d'avis qui visent à proposer des cadres mieux adaptés aux diverses situations plus ciblées sur les objectifs à atteindre et davantage en phase avec les attentes des populations. Il y a là un véritable enjeu en termes de pacification sociale car la concertation doit permettre de limiter le retour à la protestation et aux diverses formes de contentieux.

En outre, il est évident que des mécanismes de concertation efficaces et mieux adaptés aux différentes structures entrepreneuriales sécurisent l'avenir et sont, en cela, les facteurs d'amélioration de la compétitivité.

Pour toutes ces raisons, nous souscrivons aux recommandations proposées dans le projet d'avis ; le groupe de l'Outre-mer le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vincent-Sweet, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet

Mme Vincent-Sweet. Monsieur le Président, Mesdames les rapporteuses, Chers collègues, les avancées de la concertation sont des avancées démocratiques, fruits d'un engagement associatif et citoyen depuis des dizaines d'années en faveur de l'environnement.

En permanentes évolutions, les attentes des parties prenantes peuvent être très différentes. Est-ce une obligation ? Un mauvais moment à passer ? Ou alors un enjeu d'amélioration du projet ?

Est-ce une perte de temps ou alors un moment privilégié pour que tous puissent se faire entendre ?

Le choix d'axer la saisine et les évolutions souhaitables sur des expériences réussies permet de faire ressortir le potentiel et l'intérêt de la concertation entre parties prenantes, notion souvent galvaudée, souvent réduite à une information et une sensibilisation des riverains afin de leur faire accepter un projet déjà ficelé.

Ce projet d'avis a le mérite de montrer qu'une concertation bien menée où les avis de toutes les parties prenantes sont écoutés et pris en compte a un rapport coût/bénéfice très intéressant.

Le projet d'avis recommande au maître d'ouvrage d'intégrer le plus en amont possible la concertation comme une étape du projet. Notre groupe est particulièrement sensible à ces recommandations.

Le développement d'une culture de concertation avec des acteurs mieux formés sera bénéfique. Nous pensons aussi qu'il faudrait faire évoluer la loi concernant les débats publics et élargir notamment les compétences de la CNDP afin qu'elle puisse jouer un rôle de garant transversal de la participation du public au processus décisionnel à toutes les échelles territoriales.

Mais le choix de privilégier les expériences réussies a occulté les difficultés et les dysfonctionnements auxquels nos associations sont régulièrement confrontées.

Il s'agit souvent d'une lutte qui peut être acharnée à armes inégales. Il ne s'agit pas de rendre la concertation obligatoire mais d'en améliorer les conditions. La concertation n'a pas la possibilité ni la vocation de réparer toutes les erreurs et les mésententes du passé. Elle ne fera pas coïncider des visions du monde radicalement opposées mais elle ouvre une voie pour désamorcer et apaiser les tensions, mieux se comprendre, éviter les impacts inacceptables, des contentieux ou des erreurs coûteuses et dans les meilleurs des cas elle permettra de faire émerger une intelligence collective et d'améliorer le projet.

Ce projet d'avis, par les outils proposés et les exemples à suivre, peut contribuer à faire prendre conscience de l'apport de la concertation mais il ne tire pas suffisamment les enseignements des pratiques actuelles de concertation, ce qui affaiblit les recommandations.

En outre, la compensation est un sujet complexe abordé de manière partielle dans le projet d'avis qui aurait mérité d'être développé.

En raison de ces réserves, le groupe partagera son vote entre abstention et vote favorable.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Koné, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Koné

Mme Koné.- Monsieur le Président, Mesdames les rapporteuses, Chers collègues, dans son essai de politique contemporaine « *Du mensonge à la violence* », Hannah Arendt donne une définition du pouvoir comme « *correspondant à l'aptitude de l'homme à agir, à agir de façon concertée. Le pouvoir n'est jamais une propriété individuelle ; il appartient à un groupe et continue à lui appartenir aussi longtemps que ce groupe n'est pas divisé* ».

Avec cette définition et le projet d'avis que vous nous proposez, Mesdames les rapporteuses, il apparaît clairement que la question de la concertation est un enjeu essentiel pour faire émerger des projets et emporter l'adhésion autour d'eux pour leur réussite. Toutefois, la concertation, la confiance des citoyens dans la décision finale ne se décrètent pas et le présent projet d'avis constitue un guide de bonnes pratiques en la matière.

Le retour d'expérience des mouvements familiaux en matière de concertation, notamment dans le domaine du logement, conduit au constat que des prérequis et des étapes incontournables s'imposent. Le groupe de l'UNAF tient à en détailler certains.

En premier lieu, la reconnaissance de la légitimité de chacun à participer au projet. Le citoyen a un droit de regard sur l'action publique, qui ne peut se réduire au bulletin de vote. L'action publique se construit au regard de l'intérêt général qu'elle sous-tend et au regard des usages des citoyens, qui doivent être pris en compte.

Ensuite, les moyens techniques et financiers nécessaires pour conduire les processus de concertation, en particulier pour la formation. Cette formation de tous les acteurs est un impératif pour construire, forger une culture commune. Avoir une vision d'avenir partagée sur un projet et sur ses objectifs, permet de se comprendre et d'être acteur à part égale.

Cette acculturation passe notamment par des expertises partagées avec l'objectif de permettre de dégager les points de convergence ou de divergence. Si cela n'est pas, la population le sent et entre en résistance.

Enfin, le projet d'avis prend le soin de distinguer la concertation, de l'information, de la communication et de la consultation. La consultation réduit le débat à une affaire d'experts. Dans la concertation au contraire, l'expertise est plurielle et chacun participe avec sa légitimité à dire et à donner son point de vue.

Il n'existe pas d'opposition entre la concertation et la démocratie représentative : bien au contraire, c'est le moyen de la légitimer et de rétablir la confiance entre les décideurs et la population. Cette confiance ne peut cependant être établie qu'à la condition que le maître d'ouvrage - public ou privé, national ou territorial - prenne véritablement l'engagement d'écouter et d'entendre les avis formulés.

Le groupe de l'UNAF votera le présent projet d'avis, sous réserve de l'adoption de l'amendement qu'il a déposé pour clarifier la partie laissée en suspens lors de l'examen en section, portant sur l'apprentissage préalable nécessaire avec l'illustration de la concertation locative.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé, je déclare close la discussion générale.

Je vous informe qu'un amendement a été déposé sur le projet d'avis présenté par Mmes Hézard et Fargevieille. Je vais donc suspendre la séance pour permettre à la section des activités économiques de l'étudier.

(Suspendue à 17 heures, la séance est reprise à 17 heures 20).

DISCUSSION D'UN AMENDEMENT

(Le texte de l'amendement déposé et la suite qui lui a été donnée par la section des activités économique sont annexés au présent compte rendu)

M. le Président. Mes chers collègues, je vous donne lecture de la suite donnée par la section des activités économiques à l'amendement déposé sur le projet d'avis présenté par Mmes Hézard et Fargevielle.

Amendement n°1. Cet amendement, déposé par les groupes de la coopération et de l'Unaf, a reçu un avis favorable de la section.

S'il n'y a pas d'avis contraire, cet amendement est adopté.

M. le président Schilansky, vous souhaitez intervenir.

M. Schilansky, président de la section des activités économiques. Merci M. le Président. La section a approuvé cet amendement à l'unanimité. Il s'agit essentiellement d'un amendement de clarification sur la consultation. Le fond n'est pas changé. Cela permet une meilleure explication.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte ainsi modifié.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 168
- Ont voté pour : 165
- Se sont abstenus : 3

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Mesdames les rapporteures, toutes nos félicitations. Nous adressons également nos remerciements au président Schilansky et à l'équipe administrative de la section des activités économiques, MM. de Ratuld, Massip et Mme Khatchatrian.

La parole est au président Schilansky.

M. Schilansky, président de la section des activités économiques. Tout le monde a salué la qualité du travail de Mmes Hézard et Fargevielle. Je remercie, à mon tour, les administrateurs de la section pour une saisine très bien menée, avec des auditions intéressantes. Je reprends les propos de Mme Dumas, c'était un véritable exercice de concertation au sein de la section grâce aux rapporteures et il a été conduit avec succès à son terme.

Mme Dumas. Je remercie M. Schilansky de m'avoir citée, mais je reste maître de mes propos et de leur signification. J'intervenais au nom de la CGT.

M. le Président. Mes chers collègues, nous examinerons, demain, le projet d'avis sur le *Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement*, présenté par Mme Boutrand et M. Prada, au nom des sections des affaires sociales et de l'aménagement durable des territoires, présidées par M. Fondard et M. Mariotti. Je vous informe qu'un amendement a été déposé sur ce projet d'avis ; il sera examiné demain, à 10 heures, par ces deux sections.

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à dix-sept heures trente.

Prochaine séance le mercredi 26 mars 2014 à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis *Concertation entre parties prenantes et développement économique*

Amendement n° 1

Déposé conjointement par le groupe de l'UNAF et le groupe de la coopération
Page 35, ligne 33 à page 37, ligne 13, remplacer le texte par le texte suivant :

« Un large consensus existe sur l'idée selon laquelle la pratique de la concertation est favorisée par un apprentissage préalable des enjeux et des techniques de ce domaine. Bien entendu, de nombreux praticiens soulignent le fait qu'il s'agit avant tout d'un état d'esprit, d'une volonté de dialoguer qui ne se résume pas à une technique. La place du locataire et de la concertation dans le domaine du logement social en est une bonne illustration.

En effet, grâce à la participation des locataires - depuis la fin des années 40 - à leur conseil d'administration avec voix délibérative, les bailleurs sociaux connaissent avec leurs locataires, des pratiques participatives qui tendent à se généraliser. Des formations destinées à l'ensemble des administrateurs, dont les représentants des locataires, ont été développées afin qu'ils acquièrent une expertise leur permettant de remplir leurs missions au sein des instances de concertation et de décision de l'organisme. Ces pratiques s'inscrivent dans des dynamiques de développement territorial, globales intégrant les problématiques urbaine, sociale et économique (gestion locative, opération de réhabilitation ou de rénovation urbaine, gestion urbaine de proximité...).

Ces dynamiques sont le fruit d'un travail collectif et volontaire de l'ensemble des acteurs du territoire s'inscrivant dans la durée et qui implique un apprentissage partagé de la conduite de projets, au moyen d'apports de connaissance, de partage d'expériences, de méthodes et d'outils parmi lesquels des chartes de participation.

Le renforcement du droit en matière d'habitat, d'urbanisme, de rénovation urbaine, de démocratie de proximité et des droits collectifs des locataires, permet de bien situer le cadre juridique de la concertation tant pour les bailleurs, les associations de locataires que pour les collectivités territoriales, cadre enrichi par les pratiques de ces acteurs locaux.

(Illustration)

L'analyse des expériences de concertation locative permet de mettre en évidence trois conditions de leur réussite :

- *La reconnaissance de l'expertise des usagers : les habitants sont d'abord des usagers qui ont une expérience quotidienne et citoyenne de leur lieu de vie, de leur ville, et à ce titre, ils sont en capacité de développer une expertise d'usage. La prise en compte de cette expertise d'usage des habitants au même titre que les expertises techniques, politiques donne sens à leur participation.*
- *L'existence d'un cadre de référence avec des règles du jeu claires permettant aux habitants de se situer dans le projet et d'avoir une véritable légitimité. Ce cadre est d'autant plus crédible qu'il est porté politiquement par le maître d'ouvrage, notamment le maire initiateur d'un projet de territoire, piloté techniquement et partagé par les partenaires dont les bailleurs dès lors qu'il s'agit d'un projet d'habitat. Le cadre de référence doit préciser les objectifs et thèmes, les étapes d'évolution de la concertation, les modalités de la participation à la co-construction, les champs et marges de négociation, les modalités de prise en compte de l'expertise des habitants, les outils et supports d'information mis à disposition, le pilote de la concertation. Il doit également préciser les moyens et les financements qui sont dévolus aux associations d'habitants.*
- *La nécessité de former les acteurs de la concertation pour renforcer les compétences et les capacités des habitants afin de générer une participation plus efficiente. Par ailleurs, la formation permet de renforcer la culture commune favorisant la coopération entre acteurs. »*

Annexe 2 : Suite donnée par la section des activités économiques à l'amendement déposé sur le projet d'avis *Concertation entre parties prenantes et développement économique*

Amendement n° 1

Cet amendement déposé par le groupe de l'UNAF et le groupe de la coopération a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 35, ligne 33 à page 37, ligne 13, remplacer le texte par le texte suivant :

« Un large consensus existe sur l'idée selon laquelle la pratique de la concertation est favorisée par un apprentissage préalable des enjeux et des techniques de ce domaine. Bien entendu, de nombreux praticiens soulignent le fait qu'il s'agit avant tout d'un état d'esprit, d'une volonté de dialoguer qui ne se résume pas à une technique. La place du locataire et de la concertation dans le domaine du logement social en est une bonne illustration.

En effet, grâce à la participation des locataires - depuis la fin des années 1940 - à leur conseil d'administration avec voix délibérative, les bailleurs sociaux connaissent avec leurs locataires, des pratiques participatives qui tendent à se généraliser. Des formations destinées à l'ensemble des administrateurs, dont les représentants des locataires, ont été développées afin qu'ils acquièrent une expertise leur permettant de remplir leurs missions au sein des instances de concertation et de décision de l'organisme. Ces pratiques s'inscrivent dans des dynamiques de développement territorial, globales intégrant les problématiques urbaine, sociale et économique (gestion locative, opération de réhabilitation ou de rénovation urbaine, gestion urbaine de proximité...).

Ces dynamiques sont le fruit d'un travail collectif et volontaire de l'ensemble des acteurs du territoire s'inscrivant dans la durée et qui implique un apprentissage partagé de la conduite de projets, au moyen d'apports de connaissance, de partage d'expériences, de méthodes et d'outils parmi lesquels des chartes de participation.

Le renforcement du droit en matière d'habitat, d'urbanisme, de rénovation urbaine, de démocratie de proximité et des droits collectifs des locataires, permet de bien situer le cadre juridique de la concertation tant pour les bailleurs, les associations de locataires que pour les collectivités territoriales, cadre enrichi par les pratiques de ces acteurs locaux.

(Illustration)

L'analyse des expériences de concertation locative permet de mettre en évidence trois conditions de leur réussite :

- *La reconnaissance de l'expertise des usagers : les habitants sont d'abord des usagers qui ont une expérience quotidienne et citoyenne de leur lieu de vie, de leur ville, et à ce titre, ils sont en capacité de développer une expertise d'usage. La prise en compte de cette expertise d'usage des habitants au même titre que les expertises techniques, politiques donne sens à leur participation.*
- *L'existence d'un cadre de référence avec des règles du jeu claires permettant aux habitants de se situer dans le projet et d'avoir une véritable légitimité. Ce cadre est d'autant plus crédible qu'il est porté politiquement par le maître d'ouvrage, notamment le maire initiateur d'un projet de territoire, piloté techniquement et partagé par les partenaires dont les bailleurs dès lors qu'il s'agit d'un projet d'habitat. Le cadre de référence doit préciser les objectifs et thèmes, les étapes d'évolution de la concertation, les modalités de la participation à la co-construction, les champs et marges de négociation, les modalités de prise en compte de l'expertise des habitants, les outils et supports d'information mis à disposition, le pilote de la concertation. Il doit également préciser les moyens et les financements qui sont dévolus aux associations d'habitants.*
- *La nécessité de former les acteurs de la concertation pour renforcer les compétences et les capacités des habitants afin de générer une participation plus efficiente. Par ailleurs, la formation permet de renforcer la culture commune favorisant la coopération entre acteurs. »*

Annexe 3 : *Concertation entre parties prenantes et développement économique* -
Diaporama illustrant les propos de Mmes Hezard et Fargevieille, rapporteurs

Concertation entre parties prenantes et développement économique

Sommaire

- Contexte
- Recommandations

Concertation entre parties prenantes et développement économique

Pourquoi ce sujet ?

- Une demande forte
- Une histoire – un contexte
- Les craintes
- Les conditions du succès
- Les exigences

Concertation entre parties prenantes et développement économique

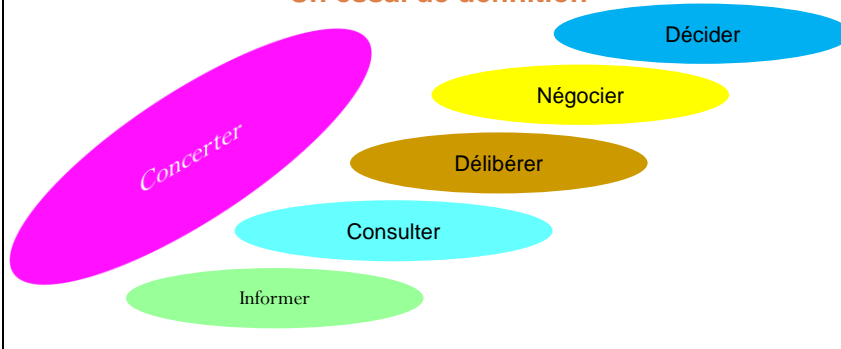
Les controverses des territoires

Vive la ferme-usine !



Concertation entre parties prenantes et développement économique

Un essai de définition



Concertation entre parties prenantes et développement économique

Un engagement local dans les territoires



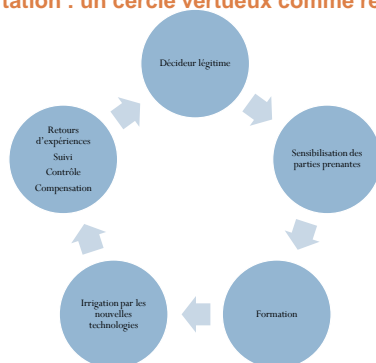
Concertation entre parties prenantes et développement économique

Pour une intelligence collective ... la pluralité plutôt que la neutralité



Concertation entre parties prenantes et développement économique

La concertation : un cercle vertueux comme règle du jeu claire



Concertation entre parties prenantes et développement économique

Les recommandations

- Les instances
- Les outils
- Les compensations
- Les TIC
- La formation
- Les retours d'expériences

Concertation entre parties prenantes et développement économique

Des institutions pour une meilleure synergie



Concertation entre parties prenantes et développement économique

L'écosystème du projet

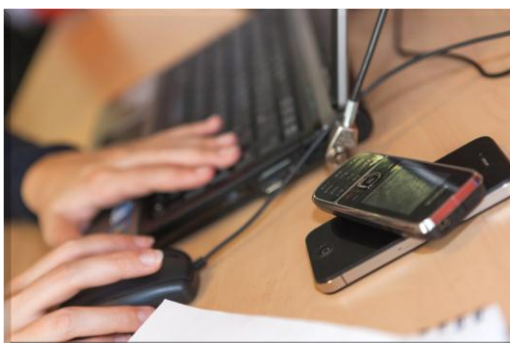
- Un suivi, un contrôle
- Un rétroplanning
- Un retour d'expériences



Concertation entre parties prenantes et développement économique

Créer une culture de la concertation

- Qui est concerné
- Les enseignements
- Le planning
- La formation



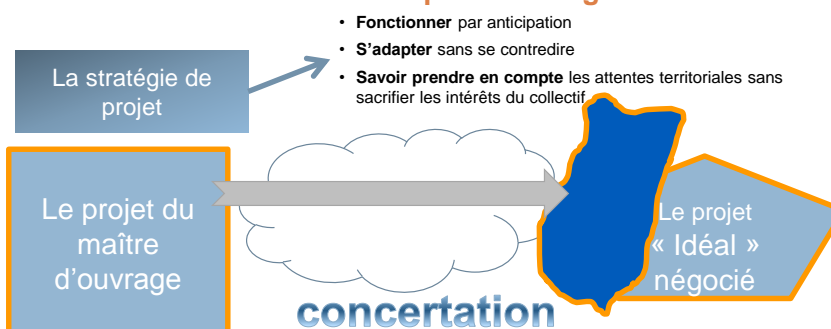
Concertation entre parties prenantes et développement économique

Méthodes....et capitalisation



Concertation entre parties prenantes et développement économique

Concertier au risque de changer



Concertation entre parties prenantes et développement économique

Du oui mais au ...OUI ET



Crédits photos:
CESE: Nelly
Stul Photothèque
EDF : Patrice
Normand, Bastien
Pascal, Thierry
Mourst, William
Beaucardet, Toma,
Eric Matheron-
Belay.

Annexe 4 : *exécution du budget 2013 du CESE*, diaporama illustrant les propos de Mme Boutaric et M. Le Clézio, questeurs.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRODRANITE




L'EXECUTION DU BUDGET 2013



1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRODRANITE




Les principales évolutions de 2013

- Une stagnation des dépenses de personnel
- Une aggravation du déficit de fonctionnement en trompe l'œil
- Des investissements en hausse amorçant un programme ambitieux pour les 5 ans à venir
- Une évolution favorable du fonds de réserve des retraites

La confirmation du besoin de la valorisation pour équilibrer les dépenses

2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les recettes 2013 40,69 M€

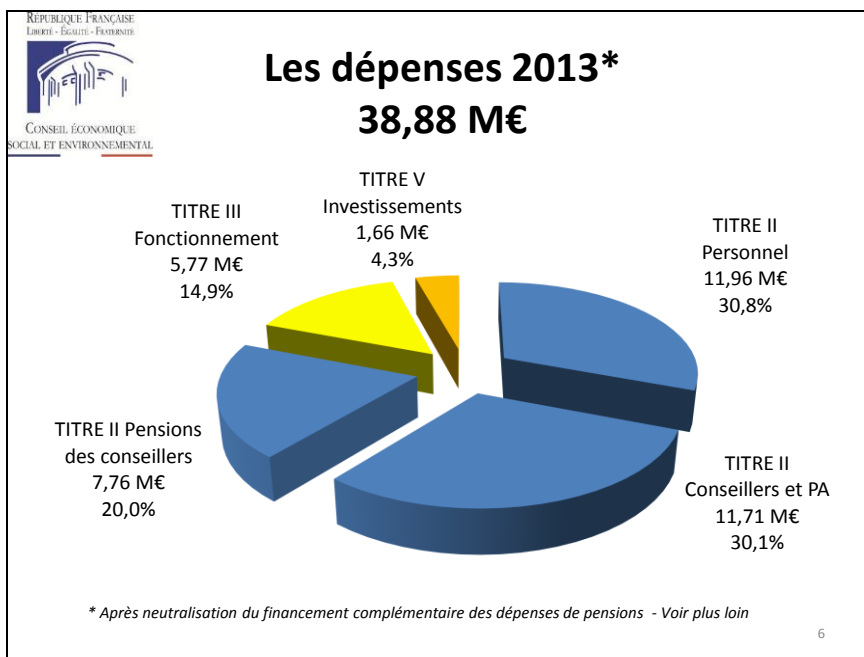
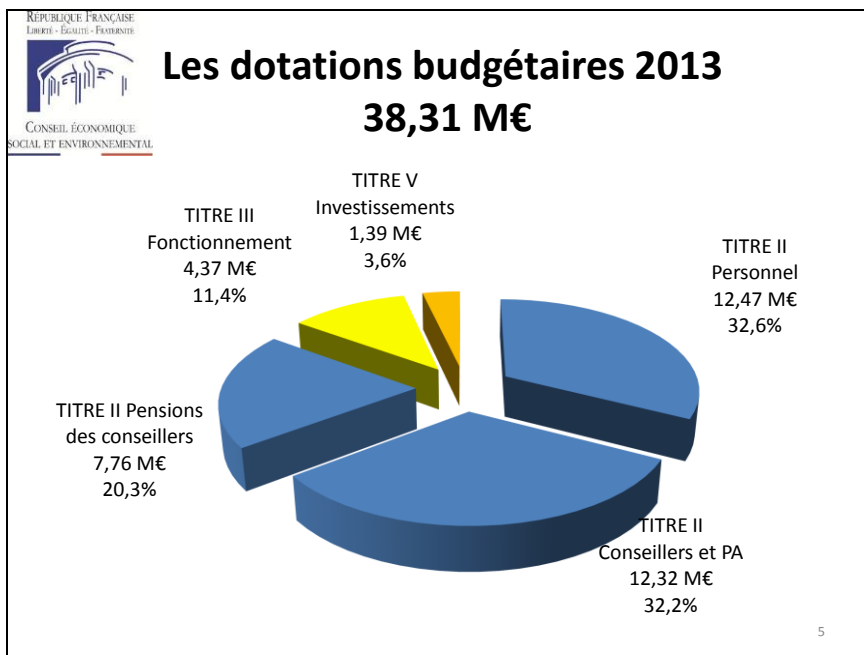
- Elles sont constituées essentiellement des dotations budgétaires pour un montant total de 38,36 M€
- S'y ajoutent les recettes de valorisation pour un montant brut de 2,33 M€, soit 6,1% du total

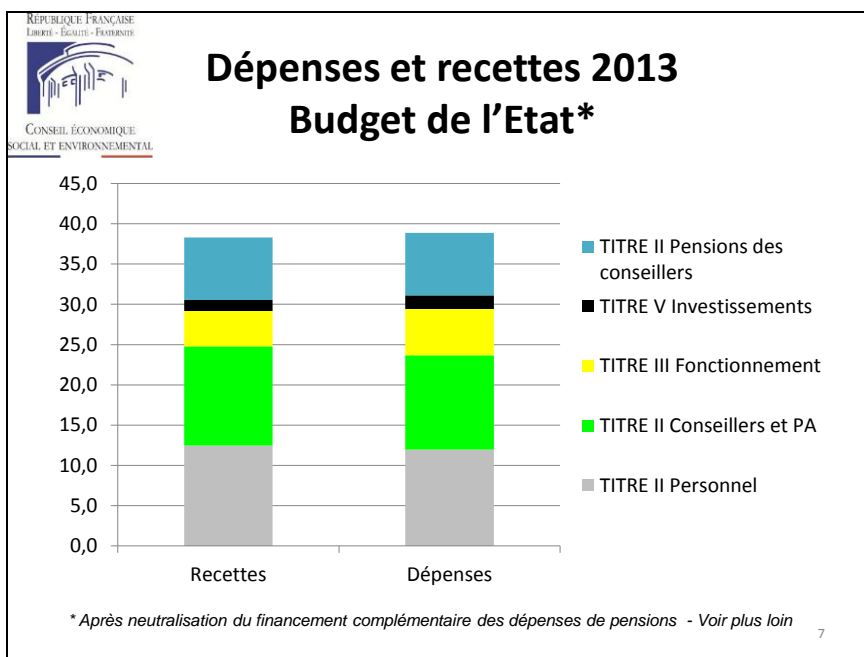
3

1

Exécution budgétaire des dotations de l'Etat

4





REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRONTERES

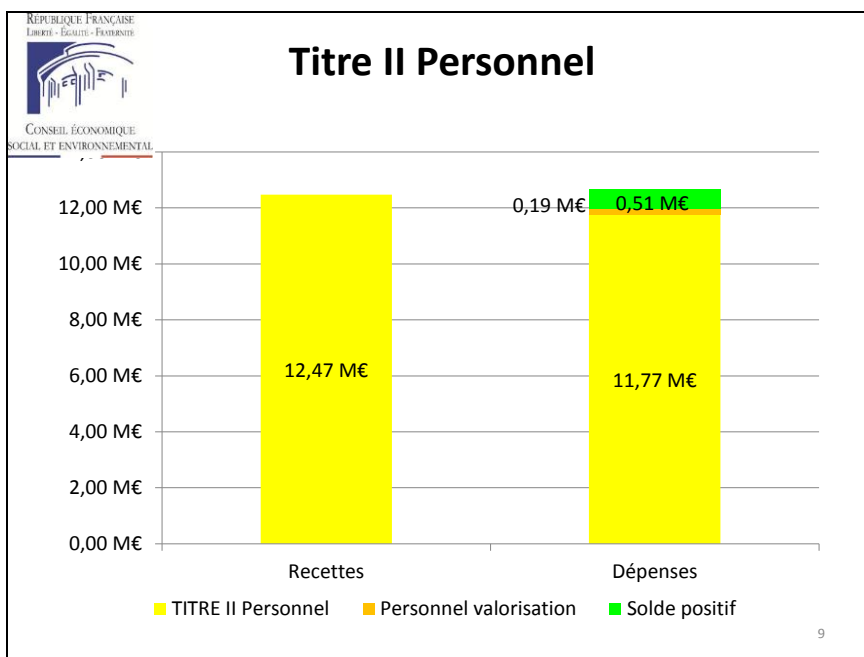
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Bilan de l'année 2013 sur le plan budgétaire (M€)

M€	TITRE II			TITRE III	TITRE V
	Conseillers	Personnel	Retraites	Fonctionnement	Investissement
LOI DE FINANCES	12,32	12,47	7,76	4,37	1,39
DEPENSES	11,71	11,96	7,76	5,77	1,66
DISPONIBLE	0,61	0,51	-0,00*	-1,41	-0,27

* Après neutralisation du financement complémentaire des dépenses de pensions - Voir plus loin

Soit un déficit: - 0,56 M€



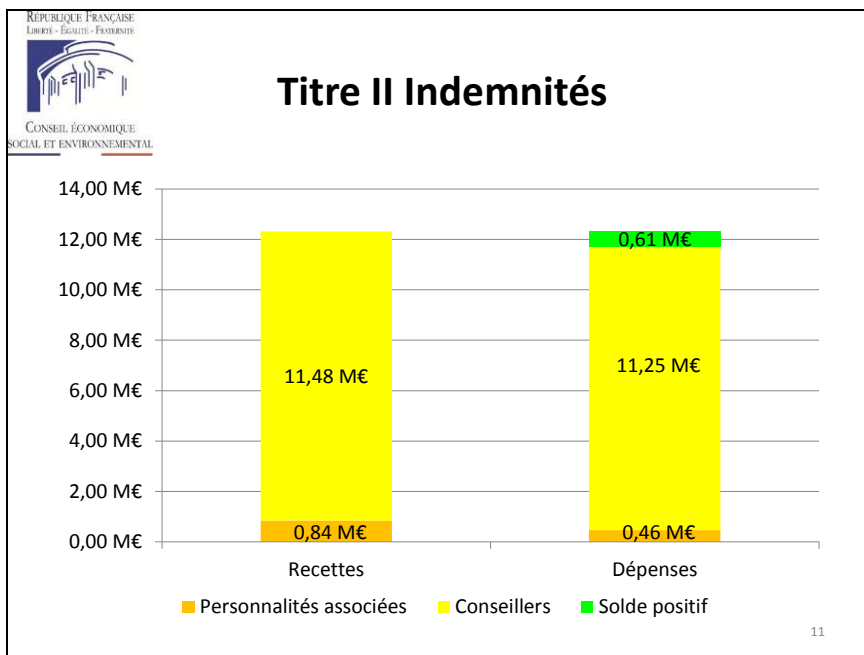
REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Evolution des dépenses de personnel entre 2012 et 2013

2012	2013	2013/2012
11,97 M€	11,96 M€	- 0,05 %

10



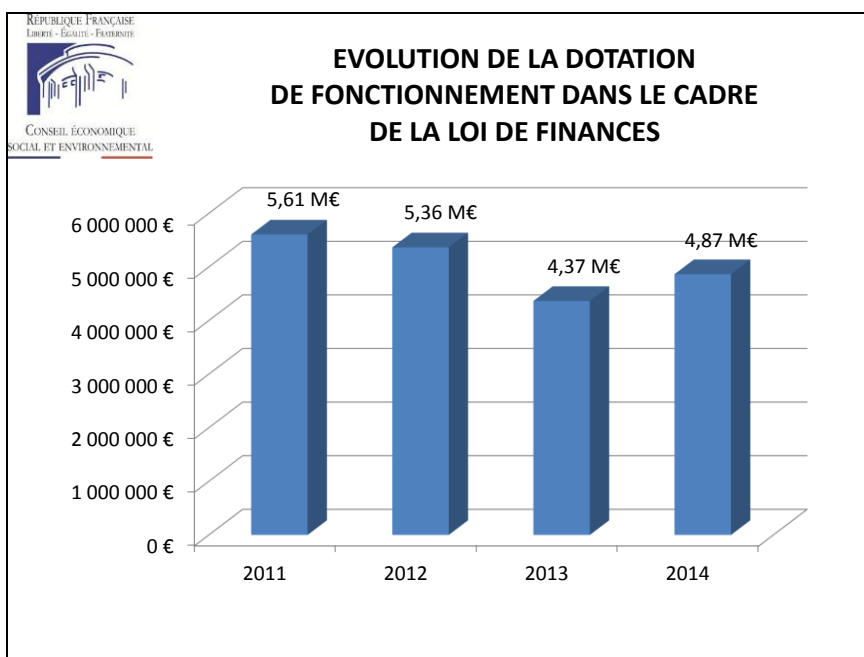
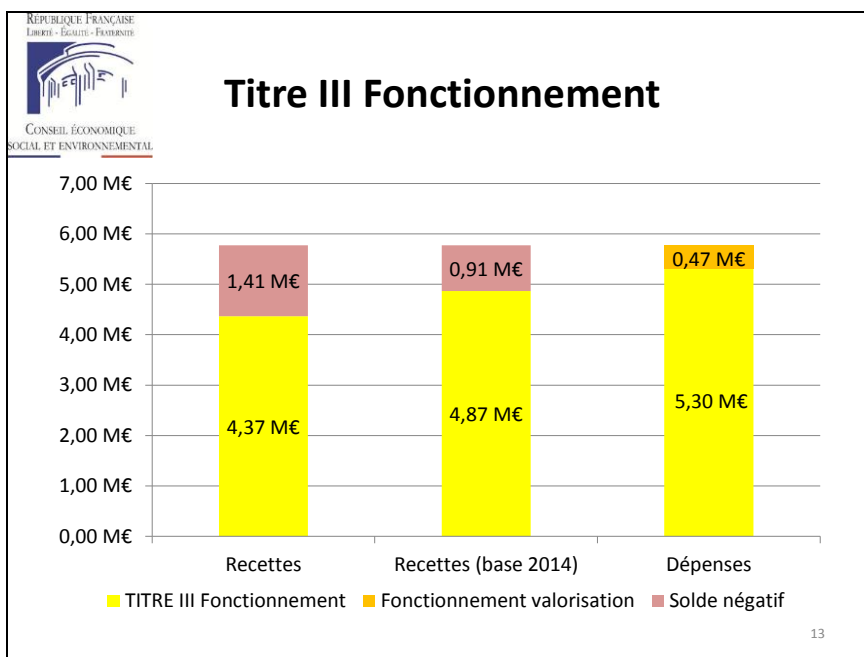
REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

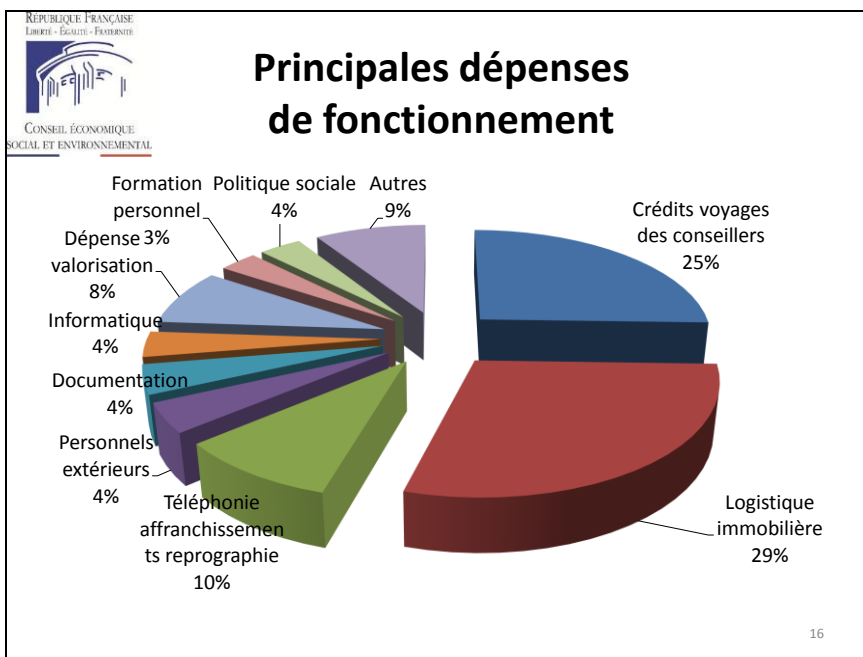
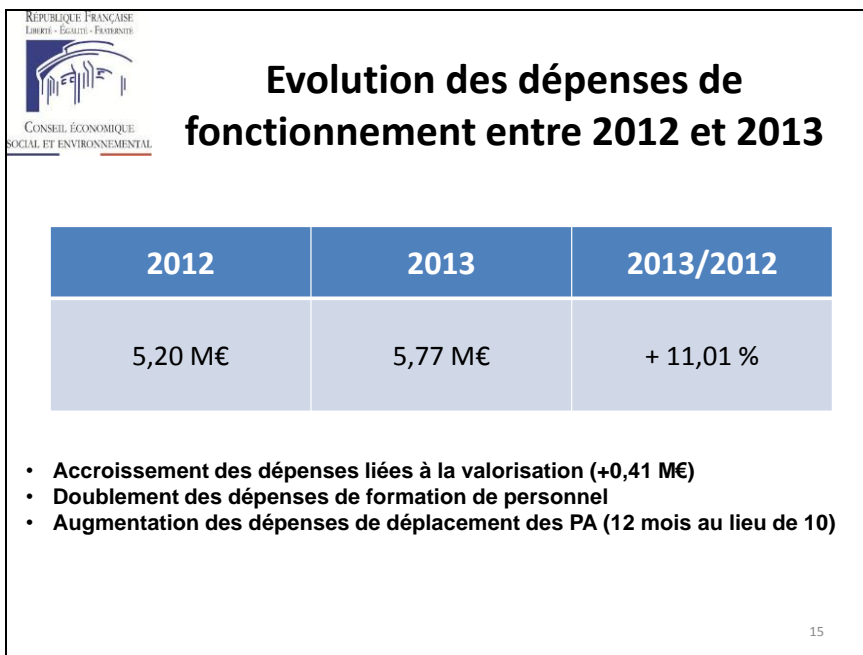
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

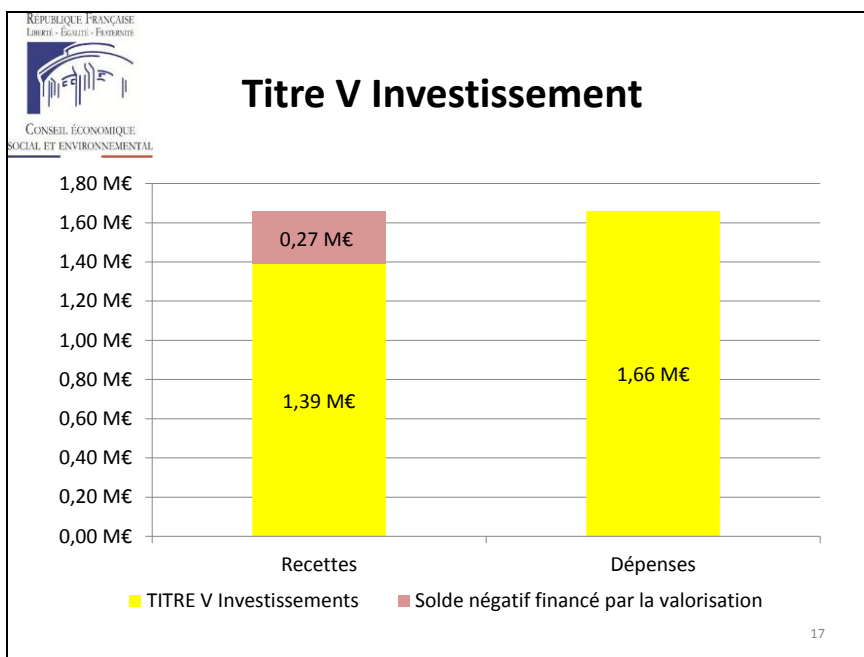
Evolution des indemnités des conseillers et personnalités associées

2012	2013	2013/2012
11,65 M€	11,71 M€	+ 0,52 %

12



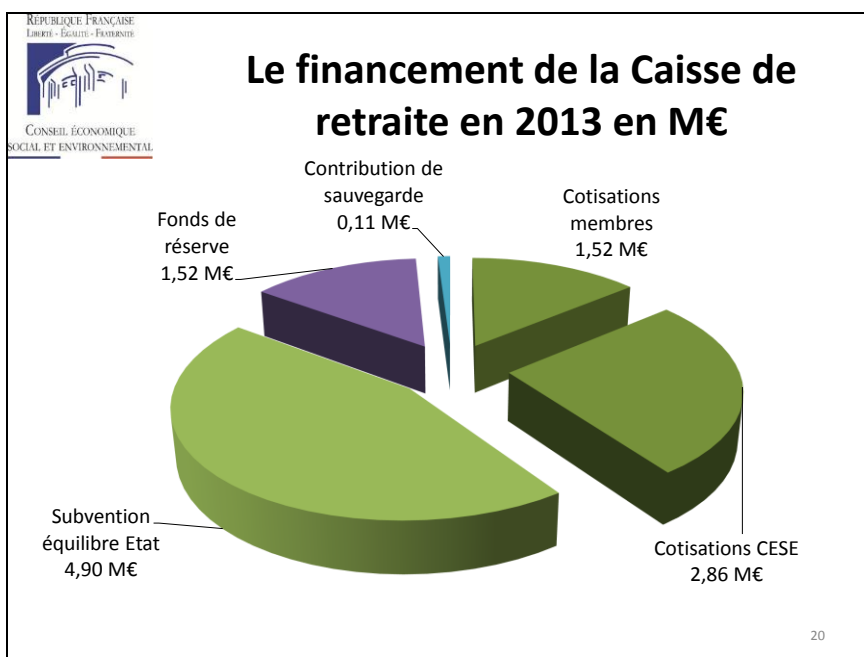





- REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
-
- CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
- ## Titre V Investissement
- Le CESE dispose d'une dotation annuelle de l'Etat de 1,39 M€
 - Il a dépensé 1,66 M€ en 2013 en bénéficiant d'un financement de la valorisation
 - Les dépenses correspondent principalement, d'une part, aux travaux dans l'hémicycle (rafraîchissement d'air, fauteuils, sols et tribunes) et, d'autre part, aux travaux liés au déménagement des ateliers
- 18

2 Financement des retraites

19



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Compte des pensions

Le besoin de financement des pensions des conseillers s'élève au total à **10,91 M€**

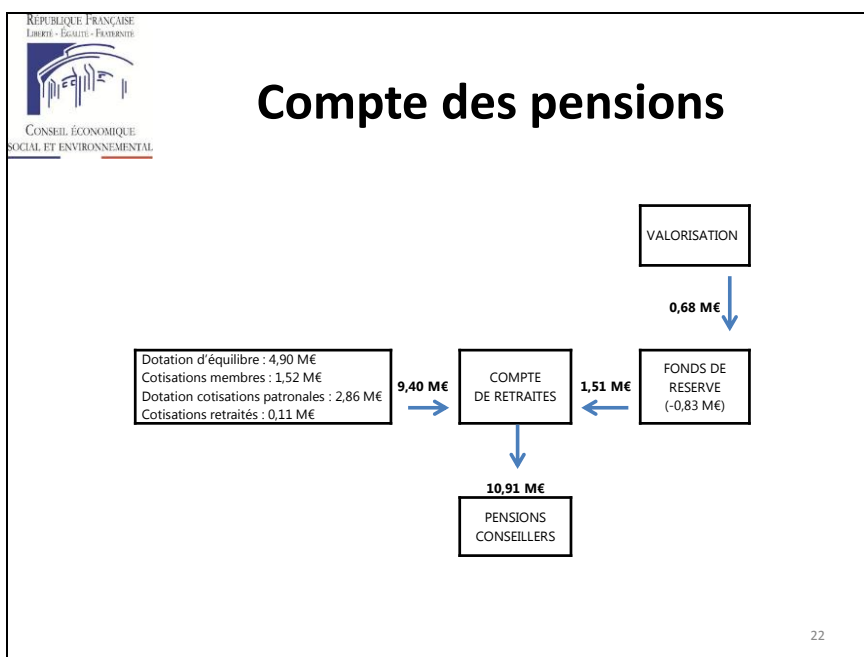
Le Conseil a disposé en 2013 de : **9,40 M€**

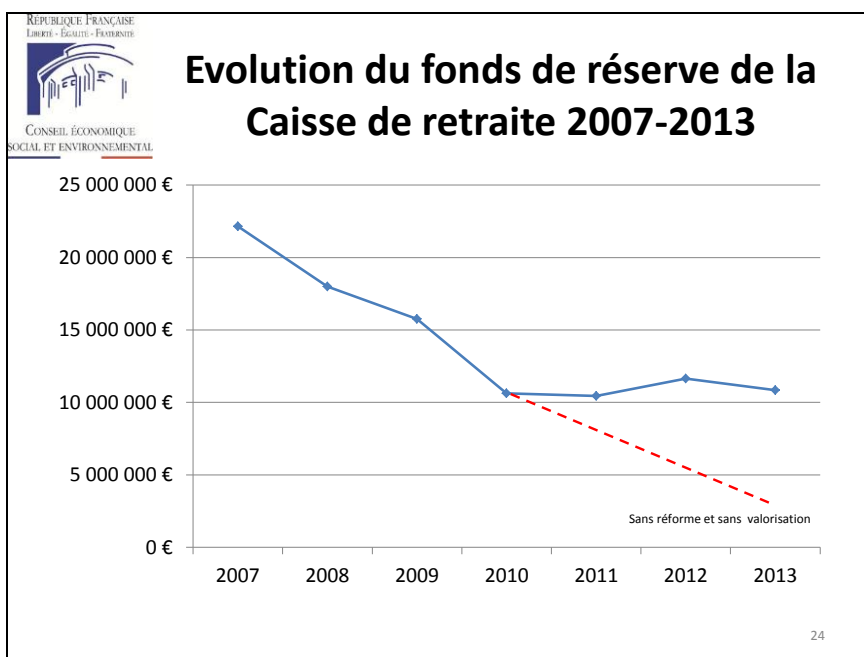
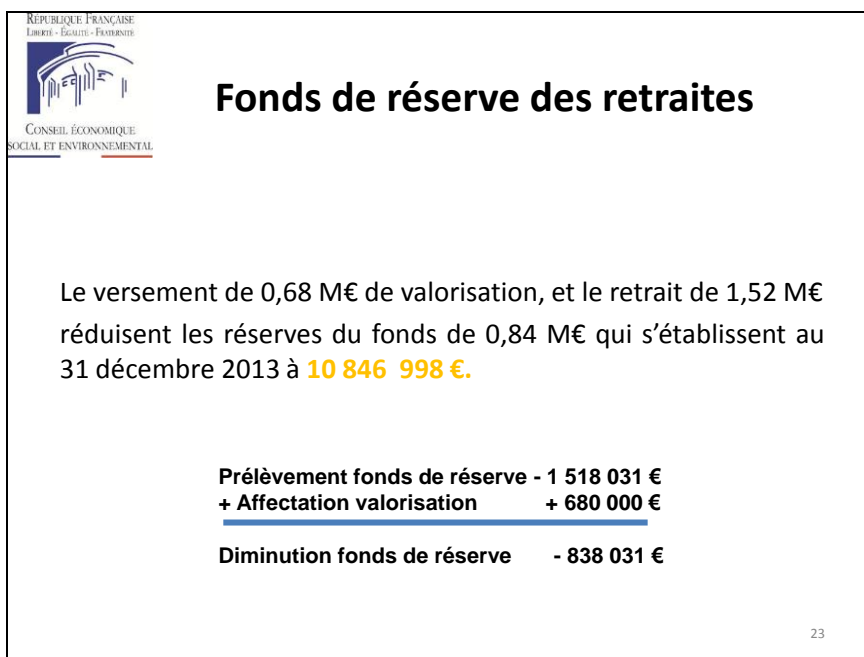
- 1,52 M€ (cotisations des membres)
- 2,86 M€ de cotisations « patronales »
- 4,90 M€ de subvention de l'Etat
- 0,11 M€ de contribution de sauvegarde

} Dotation Budgétaire
7,76 M€

Soit un reste à financer de **1,51 M€, prélevé sur le fonds de réserve**

21





3

Affectation des recettes de valorisation

25



Affectation des recettes brutes de valorisation : 2,33 M€

Financement du déficit budgétaire :	0,56 M€
Abondement fonds de réserve retraites :	0,68 M€
Report sur 2014 pour investissements :	1,09 M€

Recettes nettes de valorisation : 1,66 M€

(2,33 de recettes brutes – 0,67 de charges de personnel et de fonctionnement dédiées)

26

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Affectation des recettes brutes de valorisation : 2,33 M€

		Valorisation	
Dépenses CESE hors retraites	Dotations budgétaires 31,12 M€	Equilibre budget 2013 0,56 M€	Report investissements sur 2014 1,09 M€
	Reprise Fonds de réserve 1,51 M€	Abondement Fonds de réserve 0,68 M€	
Retraites	Cotisations des membres 1,52 M€		
	Dotations budgétaires 7,76 M€		
	Contributions retraités 0,11 M€		

27

Annexe 5 : *budget prévisionnel du CESE pour 2014*, diaporama illustrant les propos de Mme Boutaric et M. Le Clézio, questeurs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ




CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2014



1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

1

Exécution budgétaire des dotations de l'Etat

2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Diminution globale des dotations budgétaires en 2013 et 2014

- Diminution de 0,50 M€ en 2013 dès la loi de finances (diminution du titre III de 1,00 M€ et augmentation du titre V de 0,50 M€)
- Baisse de 0,20 M€ en mars 2013 au titre du plan emploi (titre V)
- Diminution de 0,10 M€ en novembre 2013 pour participation à l'effort de l'Etat (titre II)


2013: total de -0,8M€

- Maintien de la diminution du budget dès la loi de finances pour 0,50 M€ mais rétablissement des crédits du titre III de 0,5 M€ par diminution des crédits de titre V de 0,5 M€
- Maintien de la baisse de 0,20 M€ (titre V)

2014: total de -0,7M€

SANS PREJUDICE D'UNE EVENTUELLE REGULATION
BUDGETAIRE EN COURS D'EXERCICE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ




Dotation budgétaire initiale en 2014

CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Autorisation de paiement LFI 2014	2013	2014	Ecart
Titre II Rémunérations	32 740 217	32 740 217	0
➤ Personnel	12 654 425	12 654 425	0
➤ Indemnités conseillers et PA	12 322 504	12 322 504	0
➤ Pensions	7 763 288	7 763 288	0
Titre III Fonctionnement	4 365 000	4 865 000	+ 500 000
Titre V Investissement	1 550 000	850 000	- 700 000
Titre VI Intervention (réserve parl.)	50 000	44 781	- 5 219
TOTAL	38 705 217	38 499 998	- 205 219

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Levée de la réserve de précaution

CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

- En début d'année, le CESE est dispensé de l'application de la réserve de précaution qui aurait pu atteindre un montant de 560 000€
- Sans préjudice d'une éventuelle régulation budgétaire en cours d'année...

5

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

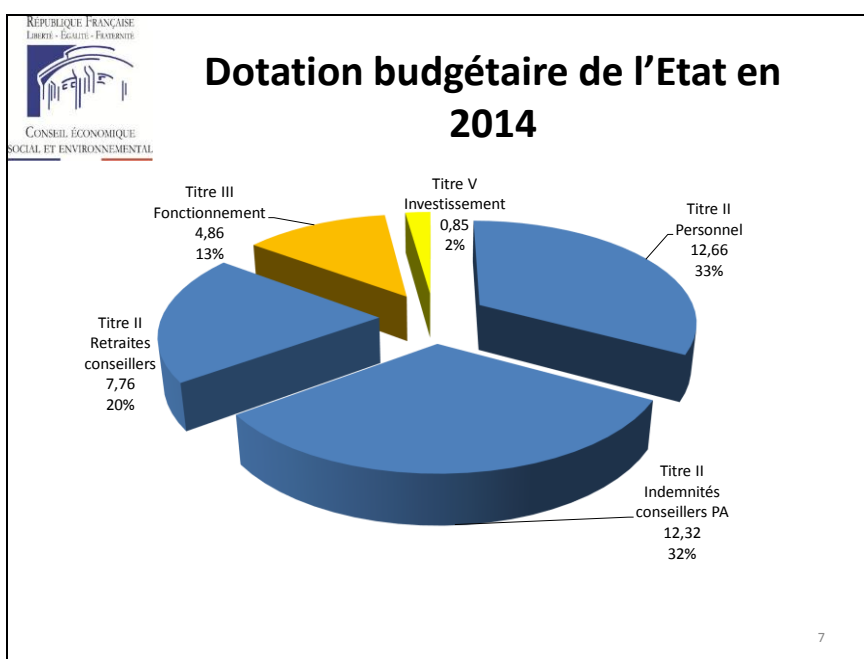
Prévisions 2014: Dotations budgétaires/Besoins

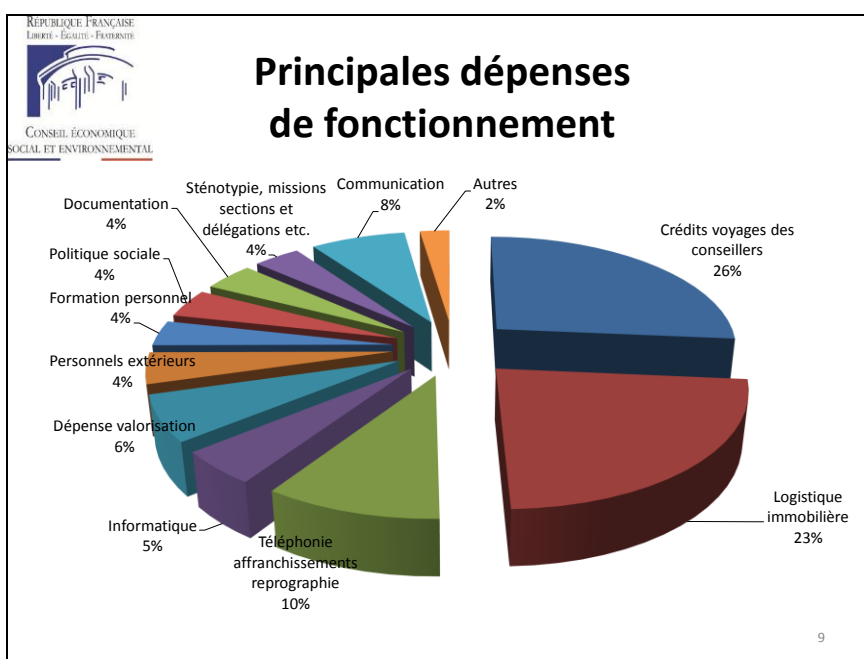
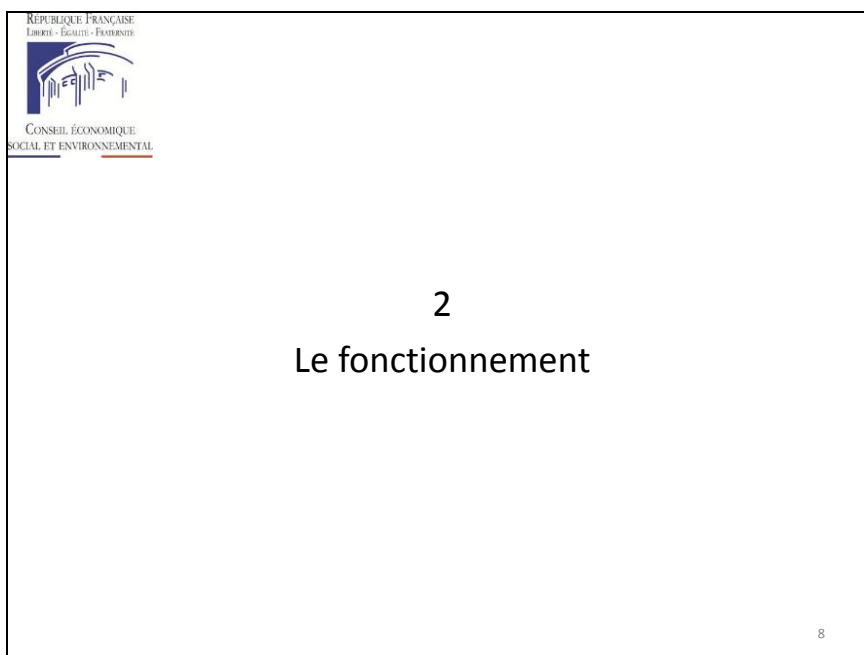
M€	TITRE II			TITRE III	TITRE V	Total
	Conseillers	Personnel	Retraites	Fonctionnement	Investissement	
LOI DE FINANCES	12,32	12,65	7,76	4,86	0,85	
DEPENSES prévisionnelles	12,32	12,65	7,76	5,55	2,15	
DISPONIBLE	0,00	0,00	-0,00*	-0,69	-1,30	-1,99M€

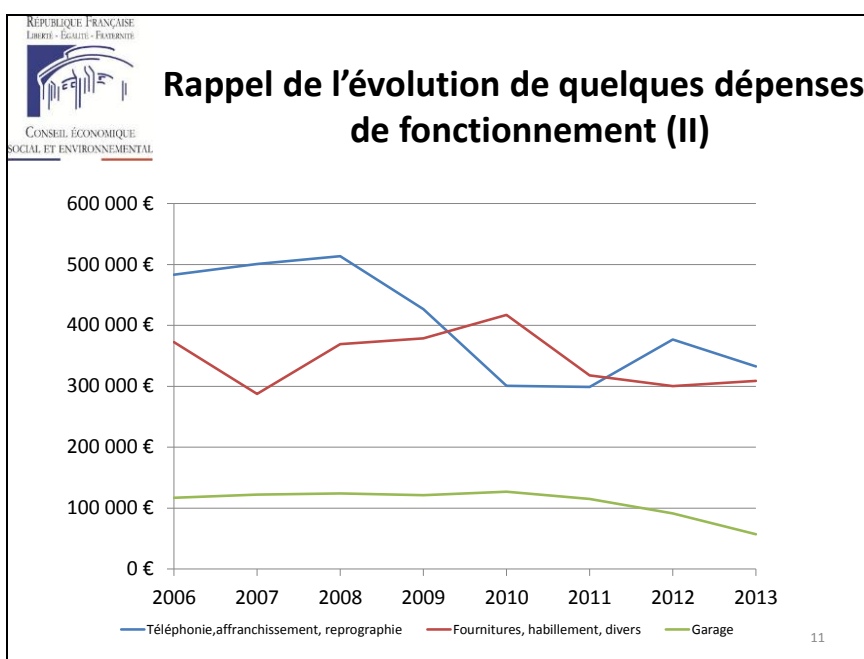
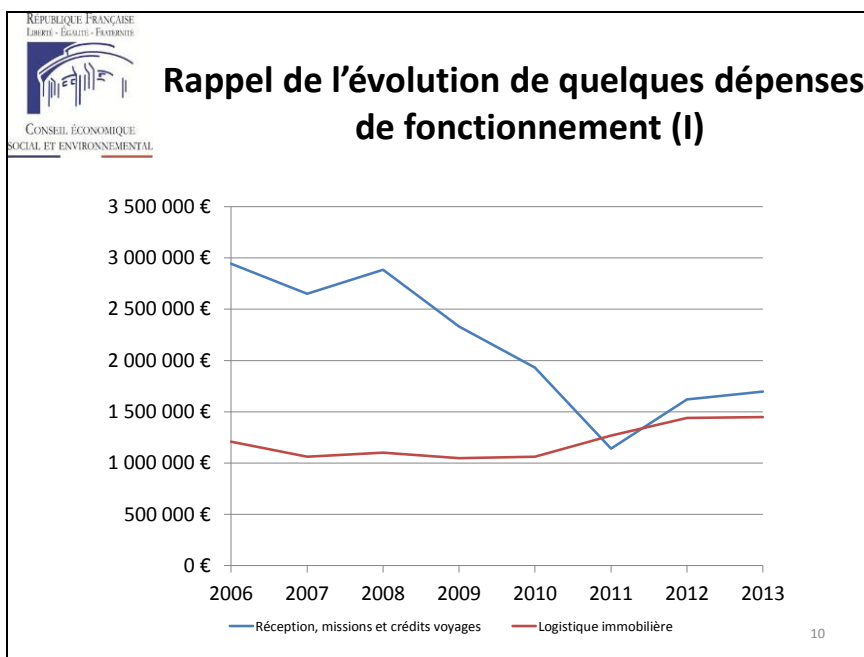
** Après neutralisation du financement complémentaire des dépenses de pensions - Voir plus loin*

Soit une impasse budgétaire : - 1,99 M€ dont 1,09 financés sur les reports des crédits d'investissement de 2013


6







REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les principaux choix pour les dépenses fonctionnement

- Maintien de la dotation « missions, sténotypie et frais divers des sections-délégations » à 0,2 M€ malgré une sous-consommation en 2013 (50% du montant prévisionnel)
- Diminution de la dotation « colloques » de 0,14 M€ à 0,10 M€
- Diminution des dépenses « valorisation » de 0,47 M€ à 0,36 M€
- Augmentation des dépenses « relations internationales » de 0,04 M€ à 0,06 M€

12


REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

3 L'investissement

13


Titre V Investissement


CONSEIL ÉCONOMIQUE
 SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le programme de travaux reste encore cette année très ambitieux
 Les travaux prévus sont les suivants :

➤ Mettre à jour les connaissances (relevé de plans)	0,19 M€
➤ Mise en conformité, rénovation des ascenseurs	0,50 M€
➤ Restauration bétons Perret	1,00 M€
➤ Audit énergétique (développement durable)	0,03 M€
➤ Accessibilité, cheminement, signalétique	0,04 M€
➤ Outil de gestion patrimonial (gestion de salles, inventaire...)	0,04 M€
➤ Divers (notamment travaux en régie)	0,10 M€
➤ Informatique	0,25 M€

Soit un total de 2,15 M€

14


Titre V Investissement

CONSEIL ÉCONOMIQUE
 SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le financement de ces travaux sera assuré par

➤ la dotation budgétaire	0,85 M€
➤ les reports de crédits de 2013	1,09 M€
➤ les recettes de valorisation	0,21 M€

15

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ




CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

3

Financement des retraites

16

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL


La situation de la Caisse de retraite

- Les pensions versées en 2014 devraient atteindre **10,92 M€**
- Les recettes s'élèveraient à **9,48 M€**;
 - 1,61 M€ (cotisations des membres)
 - 2,86 M€ de cotisations « patronales » (montant du financement de l'Etat)
 - 4,90 M€ de subvention d'équilibre de l'Etat
 - 0,11 M€ de contribution de sauvegarde par les retraités

Soit un reste à financer de 1,44 M€

17

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

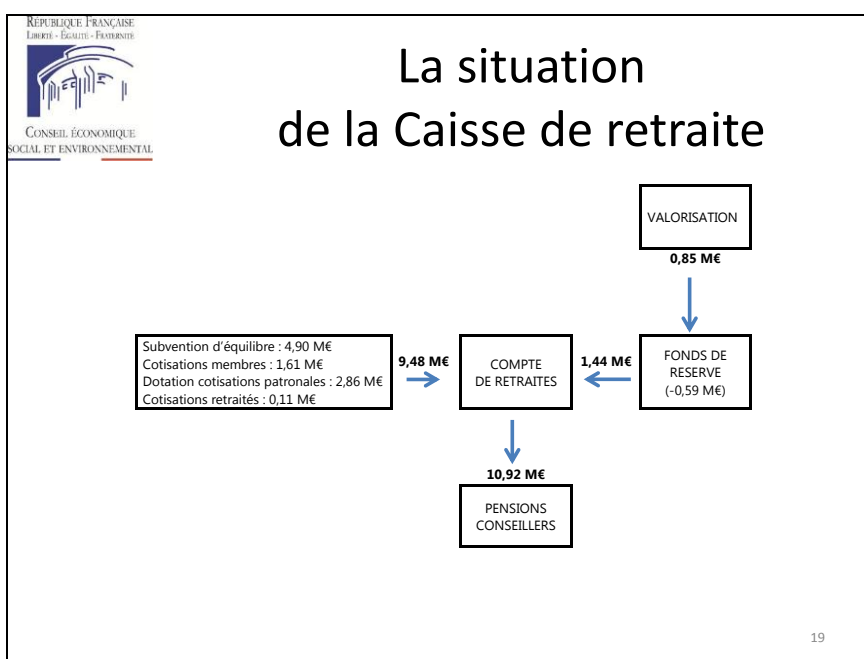
La situation de la Caisse de retraite

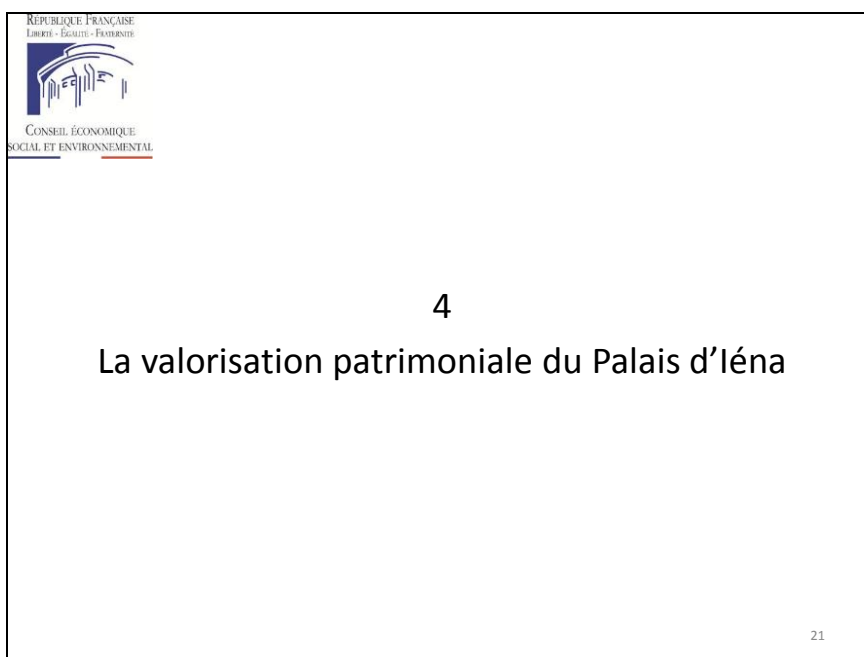
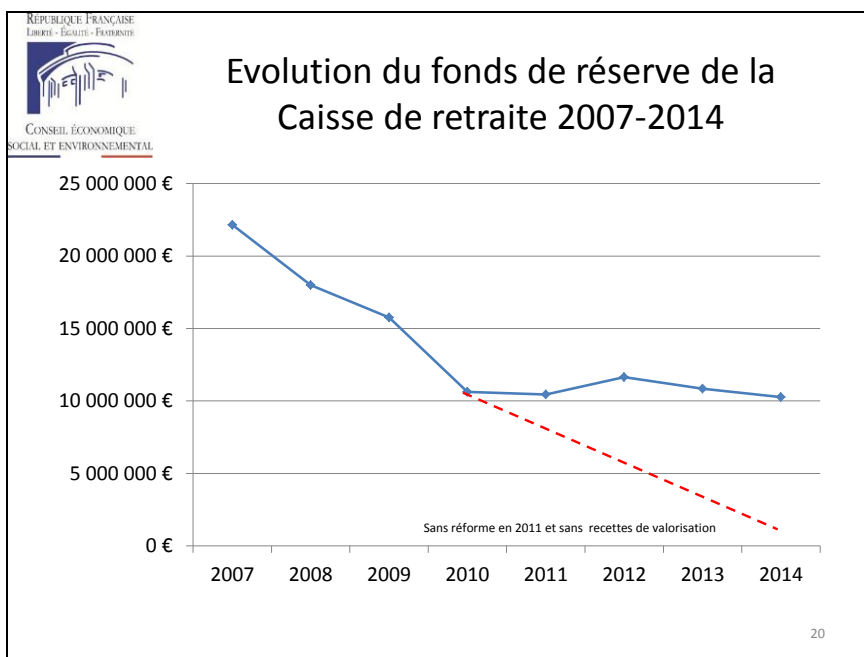
Ce reste à financer de 1,44 M€ sera couvert, par un prélèvement sur le fonds de réserve dont les avoirs s'élevaient à 10,85 M€ fin 2013.


Compte tenu d'un abondement de 0,85 M€ grâce aux recettes de valorisation du palais d'Iéna, le Fonds de réserve ne devrait diminuer que de 0,59 M€ fin 2014 (-0,68 M€ en 2013).

Fin 2014, les avoirs du Fonds devraient s'élever à 10,28 M€

18







Affectation des recettes brutes prévisionnelles de valorisation : 1,75 M€ (estimation prudentielle)

Les recettes de valorisation financeront en priorité

- les investissements 0,21 M€
- les dépenses liées aux opérations de valorisation (fonctionnement et personnel) 0,56 M€
- la Caisse de retraite à hauteur de 0,85 M€

L'affectation du solde éventuel sera déterminée fin 2014

Recettes nettes de valorisation : 1,19 M€
 (1,75 M€ de recettes brutes – 0,56 M€ de charges de personnel et de fonctionnement dédiées)


Affectation des recettes brutes de valorisation : 1,75 M€

Valorisation
↓

Dépenses CESE hors retraites	Dotations budgétaires 30,74 M€	Reprise report 2013 1,09 M€	Equilibre budget 2013 0,90 M€
	Reprise Fonds de réserve 1,44 M€		Abondement Fonds de réserve 0,85 M€
Retraites	Cotisations des membres 1,61 M€		
	Dotations budgétaires 7,76 M€		
	Contributions retraités 0,11 M€		

23